



Rapport Financier Annuel 2022

PLAN DU RAPPORT FINANCIER 2022

Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	3
Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.....	4
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices - En €.....	30
Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.....	31
Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur le gouvernement d'entreprise	32
Comptes consolidés.....	42
Comptes sociaux.....	70
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos.....	102
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.....	108
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	114

ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Patrick Mansuy, Président du directoire d’Arcure

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

Fait à Pantin, le 13 avril 2023

Patrick Mansuy

Président du directoire

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a pour objectif, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, de vous exposer la situation de la Société, son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, vous fournir les autres informations prescrites par la loi et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Les convocations à l'Assemblée Générale prescrites par la loi et les statuts vous seront régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant seront communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires.

Dans le présent rapport, le terme « **Groupe** » désigne la société Arcure et sa filiale Blaxtair Inc, les termes « **Arcure** » ou la « **Société** » désignent la société Arcure. Les termes « Blaxtair Inc » et « **Filiale** » désignent la filiale américaine de la Société.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1. Activité de la Société et de la Filiale au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Chiffres clés et situation commerciale et financière

Le chiffre d'affaires 2022 d'Arcure s'établit au niveau historique de 13,0 M€ en progression de 24,9% par rapport à 2021 (20,9 % à taux de change constant), soit un niveau parfaitement en ligne avec l'objectif d'une croissance à deux chiffres visé par la Société.

L'essentiel de la croissance de l'exercice a été réalisé, comme attendu et annoncé, au second semestre où l'activité croît de 44,9% (contre 3,4% au 1er semestre 2022). En effet, malgré une activité commerciale en hausse, le premier semestre a été impacté par des difficultés d'approvisionnement de certains composants électroniques qui ont entraîné des décalages de livraison. Le second semestre a, quant à lui, bénéficié d'un effet de rattrapage ainsi que de l'accélération du plan de développement de la Société, à la suite du succès de sa levée de fonds de 6 M€ en juin 2022. Ces nouveaux moyens ont permis à Arcure, conformément aux intentions annoncées, de rapidement intensifier son déploiement aux États-Unis et de lancer la commercialisation à grande échelle du Blaxtair Origin, sa solution la plus avancée de détection de piétons pour prévenir les accidents avec les engins.

L'offensive commerciale a permis d'augmenter les volumes de vente sur l'ensemble des canaux de distribution. La part des ventes aux constructeurs d'engins qui proposent des équipements Blaxtair® en montage usine (OEM) sur des véhicules neufs représente 23,8% du chiffre d'affaires. Sur le moyen terme, ce canal de distribution représente un potentiel de croissance important pour Arcure, avec la généralisation progressive de l'intégration de Blaxtair® à l'ensemble des réseaux des constructeurs partenaires.

En France (27,4% du chiffre d'affaires), l'activité est en progression de 8,9%, portée par une dynamique commerciale solide auprès des clients grands comptes industriels pour l'équipements de flottes.

L'exercice 2022 confirme surtout l'internationalisation d'Arcure, dont 72,6% du chiffre d'affaires (+32,3%) est désormais réalisé hors France.

La zone Europe hors France (37,4% du chiffre d'affaires) enregistre une croissance de 13,4% avec une activité forte en Allemagne et en Autriche, où la Société s'appuie sur des partenariats avec plusieurs constructeurs d'engins majeurs.

Aux États-Unis (29,1% du chiffre d'affaires), l'intensification des actions de développement engagée par Arcure a porté ses fruits avec un doublement de l'activité (+110,9%). Le pays devient d'ailleurs le premier contributeur au chiffre d'affaires, avant la France. Pour rappel, la Société y a annoncé deux importants partenariats en avril 2022 pour plus de 1 000 Blaxtair® et y a renforcé ses équipes au second semestre.

Après avoir été fortement ralentie par la situation sanitaire au premier semestre, l'activité de la région Asie-Pacifique (3,7% du chiffre d'affaires) reprend mais termine l'année en repli de 48,8%. Ceci est également lié à un effet de base exigeant, l'activité de la zone ayant bénéficié en 2021 d'un important projet d'équipement dans le cadre d'un chantier important mené à Hong-Kong.

1.1.2. Évènements significatifs intervenus en 2022

1.1.2.1. Croissance de l'activité

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2022 s'établit à 13 M€, en progression en progression de 24,9 % par rapport à l'exercice précédent (20,9 % à taux de change constant). L'essentiel de la croissance de l'exercice a été réalisé au second semestre où l'activité croît de 44,9% (contre 3,4% au 1er semestre 2022). En effet, malgré une activité commerciale en hausse, le premier semestre a été impacté par des difficultés d'approvisionnement de certains composants électroniques qui ont entraîné des décalages de livraison sur le second semestre. Celui-ci a donc bénéficié d'un effet de rattrapage et a également connu une bonne dynamique commerciale. A la suite du succès de sa levée de fonds de 6 M€ en juin 2022, la Société a poursuivi son déploiement aux États-Unis et a pu lancer, au second semestre de l'exercice, une commercialisation à grande échelle du Blaxtair Origin, sa solution la plus avancée de détection de piétons pour prévenir les accidents avec les engins. La vente de services associés se maintient également grâce au niveau du parc installé (plus de 15 000 Blaxtairs dans plus de 30 pays).

1.1.2.2. Levée de fonds

Emprunt obligataire

Le 6 mai 2022, la société a signé un protocole d'accord, sous conditions suspensives, avec Inveready dans le cadre d'un projet d'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 4,0 M€ visant à accompagner la Société dans sa trajectoire de croissance.

Les principales caractéristiques de ce projet d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA 2022 ») sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts: 7,75%
Prix de Conversion	4,25 €

L'assemblée générale du 9 juin 2022 a renouvelé les autorisations financières requises (10^{ème} résolution) en vue de procéder à l'émission de l'emprunt obligataire convertible. Ainsi, la première tranche a été souscrite par Inveready en date du 30 juin 2022 pour un montant total de 3,0M€, et la seconde tranche a été souscrite par Inveready le 1^{er} août 2022 pour un montant total de 1,0M€.

Augmentation de capital

La société a réalisé au mois de juin 2022 une augmentation de capital de 2,0 M€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid/ 8^{ème} résolution).

1.1.2.3. Intéressement des salariés

Acquisition et Attribution d'actions gratuites

En application des plans d'attribution gratuite d'actions décidés respectivement par le Directoire le 31 mars 2020 et par le Directoire le 31 juillet 2019, le Directoire :

- par décision en date du 16 janvier 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 2 250 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 22 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €).
- par décision en date du 1er avril 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 450,00 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 4 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune.

-par décision en date du 31 août 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 287,7 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 2.877 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10€) chacune,

Ces actions sont soumises à une période de conservation d'un an conformément aux dispositions légales.

Par ailleurs, le Directoire du 1er avril 2022, faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 18 juin 2020 a procédé à l'attribution de 20 000 actions gratuites.

Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Depuis 2021, la Société offre à ses salariés la possibilité d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 18 juin 2020 dans sa quinzième résolution, le Directoire :

- par décision en date du 21 mars 2022 procédé à l'attribution de 4 608 actions gratuites, 7 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2^{ème} semestre 2021) en actions gratuites.

- par décision en date du 30 septembre 2022 procédé à l'attribution de 5 623 actions gratuites, 9 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (1^{er} semestre 2022) en actions gratuites.

Les informations concernant ces attributions gratuites d'actions sont plus amplement détaillées dans le rapport spécial du Directoire.

1.1.2.4. Financement

Dans le cadre du projet CPS4EU, la Société bénéficie d'un financement mixte de la part de la BPI et de l'Union Européenne, sous la forme de subventions et d'avances remboursables. A ce titre, Arcure a encaissé 70 K€ de subventions et 70 K€ d'avance remboursable au cours de l'exercice.

1.1.2.5. Gouvernance

Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a connu aucune modification dans la composition de ses organes de gouvernance, en lien avec l'exécution de sa feuille de route.

1.1.2.6. Livraison de composants défectueux

Au cours du dernier trimestre 2021, Arcure SA avait passé une commande de composants auprès d'un fournisseur américain pour un montant total de 234 KUSD, soit 202 K€ et pour laquelle un acompte de 100% de la commande avait été versés. Le matériel livré début 2022 s'est avéré défectueux et l'acompte versé avait fait l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2021, soit 202 K€.

Au cours de l'exercice la Société a renvoyé le matériel à son fournisseur et a pu obtenir le remboursement intégral des sommes versées. Par conséquent, la provision constatée fin 2021 a été reprise en 2022.

1.2. Évènements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours

1.2.1. Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement

En application des plans d'attribution gratuite d'actions décidés respectivement par le Directoire le 31 juillet 2019 tel que modifié par décision du Directoire le 31 mars 2021, le Directoire :

- par décision en date du 16 janvier 2023, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 2 250 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 22 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) ;
- par décision en date du 3 avril 2023, constate l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 810 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 8 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune.

1.2.2. Attribution de plan d'actions gratuites (dans RFA comptes 2022)

Le Directoire du 3 avril 2023, a fait usage de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 18 juin 2020 et a procédé à l'attribution de 190 000 actions gratuites.

1.2.3. Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Dans le cadre de la possibilité offerte aux salariés d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions, le Directoire du 31 mars 2023 a procédé à l'attribution de 4 559 actions gratuites, 4 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2nd semestre) en actions gratuites.

1.3. Évolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir

Au-delà de 2022, la Société est idéalement positionnée sur un marché à fort potentiel, où le besoin de sécurisation des personnes dans leur environnement professionnel ne fait qu'augmenter, en particulier chez les grands comptes utilisateurs finaux (exploitants de sites industriels). Arcure propose des solutions d'automatisation éco-conçues qui permettent à ses clients de protéger la vie de leurs collaborateurs et de gérer de façon plus durable leurs équipements industriels contribuant ainsi à limiter leurs impacts environnementaux.

Forte de ce positionnement et de son carnet de commandes solide, la Société aborde l'exercice 2023 avec confiance. Arcure anticipe ainsi la poursuite de l'activité commerciale à un niveau très soutenu en 2023 et 2024, entraînant une augmentation de ses volumes. La Société renouvelle donc son objectif, pour l'exercice 2023, d'une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires et vise plus de 20 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2024, soit un doublement par rapport au niveau de 2021.

La progression de l'activité sera portée par la demande solide des grands comptes industriels et le développement des partenariats avec les constructeurs d'engins, en France mais aussi à l'international, en particulier aux États-Unis, où la dynamique des ventes devrait rester soutenue.

L'activité bénéficiera également de l'évolution du mix produits avec une accélération des prises de commandes de Blaxtair Origin, qui devrait devenir en 2023 le premier contributeur au chiffre d'affaires. Pour rappel, ce nouveau produit représente un relai de croissance important pour Arcure pour les années à venir. À moyen terme, il permettra d'accroître le nombre de Blaxtair® installés par machine et – grâce à sa plateforme connectée et ses services associés – de générer des revenus récurrents. La plateforme connectée du Blaxtair Origin fait d'ailleurs l'objet de tests grandeur nature pour une généralisation progressive.

Afin d'accompagner la réalisation de ses ambitions, Arcure peut compter sur sa maîtrise technologique, sa connaissance fine des acteurs et de leurs besoins, son implantation internationale ainsi que sur sa structure financière renforcée à la suite du succès de sa levée de fonds de 6 M€ en juin 2022.

Acteur clef œuvrant pour l'autonomie des véhicules industriels, Arcure entend poursuivre le développement de produits et services de référence dans la gestion et le contrôle des flux logistiques et de production sur les sites industriels.

1.4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Arcure a mis sur le marché la nouvelle version de son produit phare, la Blaxtair Origin, qui offre des performances très améliorées tout en étant beaucoup plus compact et donc facile à intégrer et nativement connecté au nuage. Ce nouveau produit a connu d'emblée un très bon accueil du marché et a été distingué par plusieurs prix, notamment en Allemagne. En décembre, il représentait déjà la moitié des ventes de Blaxtair.

Les difficultés d'approvisionnement de composant ont été particulièrement vives sur le premier semestre, puis ont commencé à s'atténuer. Si elles ont retardé certaines livraisons, la société n'a perdu aucune commande et a désormais résorbé tout retard. Grâce aux mesures mises en place et à l'amélioration de la situation, la société n'a plus d'inquiétude sur le sujet des approvisionnements.

En revanche, les difficultés persistantes de recrutement dans tous les domaines, que ce soit en France ou aux Etats-Unis, peuvent ralentir le déploiement de certains projets.

Si la société n'est pas affectée directement par l'augmentation des coûts de l'énergie, ce n'est pas le cas de ses fournisseurs. Plus globalement, la forte inflation a entraîné une augmentation significative des coûts de production, qui a été partiellement répercutée sur nos prix de ventes.

1.5. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a poursuivi son développement de l'offre produit et des efforts importants ont été fournis afin de développer les prochaines versions de ses produits, qui présenteront d'importantes avancées techniques.

Les frais de recherche et développement sont exclusivement supportés par la Société.

Le montant total des frais de R&D s'élève 2 463 K€ en 2022 (le montant des frais activés est 1 993 K€ et celui passé en charges est de 470K€). Le montant du crédit impôt recherche perçu en début d'année 2022 s'élève à 727 K€ et correspond au crédit d'impôt recherche au titre de 2020.

1.6. Périmètre de consolidation

Blaxtair Inc. est la seule société comprise dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elle est consolidée par intégration globale.

1.7. Présentation et méthodes d'évaluation des comptes consolidés

Nous vous indiquons que le Groupe a opté de manière volontaire pour la consolidation de ses comptes depuis le 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2. RÉSULTATS – AFFECTATION – ARCURE – COMPTES SOCIAUX

2.1. Présentation et méthode d'évaluation des comptes sociaux d'Arcure

Les comptes sociaux qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

2.2. Résultats économiques et financiers

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaitre un bénéfice de 171 471 €.

L'ensemble des produits de la Société au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à un montant de 15 104 371 €, contre 12 467 445 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'ensemble des produits de la Société se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'exploitation	14 997 032 €	12 365 263 €
Produits financiers	10 414 €	97 072 €
Produits exceptionnels	96 925 €	5 110 €
Total	15 104 371 €	12 467 445 €

Le détail des produits d'exploitation d'un montant de 14 997 032 € (contre 12 365 263 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	11 954 686 €	10 066 776 €
Production stockée	452 348 €	67 864 €
Production immobilisée	2 004 869 €	2 053 287 €
Subvention d'exploitation	27 500 €	2 500 €
Reprises sur amort. et prov.	498 251 €	167 524 €
Autres produits	59 378 €	7 313 €

Le total des charges avant impôt s'est élevé, pour la même période, à un montant de 15 694 241 € (contre 15 086 383 € au titre de l'exercice précédent) et se répartit de la manière suivante, hors crédit d'impôt :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges d'exploitation	15 354 091 €	14 991 599 €
Charges financières	332 550 €	93 740 €
Charges exceptionnelles	7 601 €	1 044 €
Total	15 694 241 €	15 086 383 €

Le détail des charges d'exploitation d'un montant de 15 354 091 € (contre 14 991 599 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	2022	% CA	2021	% CA	% Var.
Achat de marchandises	5 666 €	0,04 %	6 426	0,06 %	-44 %
Variation de stock (marchandises)	(3 062) €	-0,02 %	(8 020)	-0,08 %	-0,02 %
Achat de mat. prem. et autres approv.	4 095 138 €	26,71%	2 613 478 €	25,96%	57 %
Variation de stock (mat. prem.)	(625 024) €	-4,08 %	(157 856) €	-1,57 %	-296 %
Autres achats et charges externes	5 353 609 €	34,92 %	5 021 149 €	49,88%	7 %
Impôts, taxes et versements ass.	117 282 €	0,76 %	92 046 €	0,91 %	27 %
Salaires et traitements	3 572 140 €	23,3 %	3 412 085 €	33,89%	5 %
Charges sociales	1 347 276 €	8,79 %	1 348 764€	13,40%	0 %
Dotation aux amort. sur immo.	1 217 480 €	7,94 %	1 996 532 €	19,83%	-39%
Dotations aux provisions sur actif circulant	29 838 €	0,19 %	64 942 €	0,65 %	-54 %
Dotation aux provisions pour risques et charges	35 848 €	0,23 %	264 958 €	2,63 %	-86 %
Autres charges	207 901 €	1,21 %	337 094 €	3,35 %	-45 %

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à (357 059) € contre (2 626 336) € au titre de l'exercice précédent), le résultat financier à (322 136) € (contre 3 332 € au titre de l'exercice précédent) et le résultat exceptionnel est à 89 324 € contre 4 066 € au titre de l'exercice précédent).

Les produits s'élevant à :	15 104 371 €
----------------------------	--------------

Les charges à :	15 694 241 €
-----------------	--------------

Et Impôt sur les bénéfices (crédit) à :	(761 342) €
---	-------------

Le compte de résultat fait apparaître pour l'exercice un bénéfice net comptable : 171 471 € (Contre une perte de (1 847 071) € au titre de l'exercice précédent).

Concernant le bilan de la Société, le montant des dettes au 31 décembre 2022 s'élève à 13 174 009 € (l'augmentation significative par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en place de l'emprunt obligataire de 4 074 072 euros lors de l'augmentation de capital du mois de juin 2022) et le total bilan est de 20 379 429 € contre 15 109 074 € pour l'exercice 2021.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est 48 personnes, chiffre identique à celui de 2021.

Le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices visés à l'article R.225-102 du Code de commerce figure en **Annexe 1** au présent rapport.

2.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Afin d'apurer les pertes antérieures de la Société, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 171 471 €, augmenté d'une somme de 248 711 € prélevée sur le compte « *Prime d'émission, de fusion, d'apport* » au compte report à nouveau, de la manière suivante :

- ORIGINE :

Résultat de l'exercice	171 471 €
------------------------	-----------

Prime d'émission, de fusion, d'apport	248 711 €
---------------------------------------	-----------

- AFFECTATION :

Au poste « REPORT A NOUVEAU »	(420 182) €
-------------------------------	-------------

Solde « REPORT A NOUVEAU » (après affectation)	0 €
--	-----

2.4. Situation des capitaux propres

Si vous approuvez notre proposition d'affectation, la situation des capitaux propres de la Société se présentera de la manière suivante :

Capital social	570 426 €
Prime d'émission	4 383 411 €
Réserve légale	0 €
Réserves statutaires	1 445 459 €
Autres réserves	102 760 €
Report à nouveau	0 €
Subventions d'investissement	380 465 €
Capitaux propres	6 882 522 €

Il est précisé que le Directoire du 20 juin 2022 a constaté l'augmentation de capital de 65 574 euros par l'émission de 655 740 actions nouvelles (opération de levée de fonds cf. ci-dessus).

Il est précisé par ailleurs que le Directoire du 16 janvier 2022, le Directoire du 1^{er} avril 2022 et le Directoire du 31 août 2022 ont constaté une augmentation de capital respectivement d'un montant nominal de 2 250 euros par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission » par création de 22 500 actions ordinaires, de 450 euros par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission » par création de 4 500 actions ordinaires et 287,7 euros par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission » par création de 2 877 actions ordinaires.

2.5. Montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2.6. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit code pour 34 737 € (loyer de véhicules).

2.7. Filiales, succursales et participations

La Société a créé en avril 2019 une filiale américaine : Blaxtair Inc. à Chicago, détenue à 100%.

Cette filiale a pour objet d'accélérer le développement de son activité aux États-Unis, dont le marché présente un potentiel de croissance très significative du Chiffre d'Affaires consolidé.

2.8. Prises de participation au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que sa Filiale.

2.9. Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Art. D.441 I.-1 : Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D.441 I.-1 : Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	
(A) Tranches de retard de paiement										
paiement										
Nombre de factures concernées	////////	////////	////////	////////	239	////////	////////	////////	////////	236
Montant total des factures concernées TTC	693 661	111 480	240 524	164 225		776 295	129 776	235 890	2 296 319	
% du Montant total des achats TTC de l'exercice	6,30	1,01	2,19	1,49		////////	////////	////////	////////	////////
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	////////	////////	////////	////////	////////	6,13	1,02	1,86	18,11	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0				0					
Montant total des factures exclues TTC	0				0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou atr. L.443-1 C. Com)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	(choisir dans la liste)	Délais contractuels			(choisir dans la liste)	Délais contractuels				
	(précision)	de 0 à 30 jours			(précision)	0 à 60 jours suivant la date de la facture				

2.10. Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier

La Société n'a pas consenti au cours de l'exercice de prêt inter-entreprises à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant conformément à l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET AUX MARCHÉS DU GROUPE

3.1.1. Risques liés à la dépendance produit

Le Groupe est dépendant de son produit phare, le Blaxtair, dont les ventes représentaient 88 % en 2022. La stratégie du Groupe repose en effet en grande partie sur l'augmentation des ventes du Blaxtair, notamment via le lancement du Blaxtair Origin.

3.1.2. Risques liés au niveau de maturité de l'activité

Après une longue phase d'évangélisation du marché, le Groupe constate que le marché a désormais émergé, que le besoin a été confirmé par nombre de grands acteurs représentatifs et que les produits de le Groupe y répondent et ont été validés, tant par des utilisateurs finaux, que par les constructeurs de machine. L'apparition d'une concurrence révèle aussi que ce marché devient plus mature.

3.2. RISQUES FINANCIERS

3.2.1. Risques liés à un historique de pertes

L'exercice clos au 31 décembre 2022 fait apparaître le premier résultat bénéficiaire depuis l'exercice clos au 31 décembre 2011 et confirme l'objectif de la Société de poursuivre et d'amplifier l'améliorer sa rentabilité.

3.2.2. Risques liés à des besoins de financement complémentaires

Historiquement, le Groupe a pu bénéficier et continuera d'avoir recours aux diverses sources de financement possibles dont des émissions d'actions, des émissions d'obligations convertibles en actions, l'octroi de subventions et d'avances remboursables, des prêts bancaires, l'encaissement de créances de crédit impôt recherche (« CIR »), crédit d'impôt innovation (« CII ») et crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (« CICE ») ainsi que les revenus issus de la vente de ses produits et services.

3.2.3. Risques de liquidité

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 4 886 149 €.

4. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-88, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice.

La liste des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce figure en **Annexe 2** au présent rapport.

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou depuis la clôture de l'exercice.

5. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice figure dans le rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance en **Annexe 3**.

6. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

7. RESSOURCES HUMAINES ET PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 48 salariés au 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE) ou attribuées gratuitement en application de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 1,47 % (84 396 actions sur les 5 704 258 actions).

8. RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

La présente section constitue le rapport du Directoire prévu en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions attribuées gratuitement.

Par délibérations en date du 18 juin 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a délégué sa compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société, dans la limite de 10% du capital au jour de la décision du Directoire (l'« **Autorisation** »).

Sur la base de l'Autorisation, le Directoire a procédé, le 31 mars 2021, à l'attribution gratuite de dix-huit mille (18.000) actions au profit d'un salarié de la Société conformément aux décisions du Conseil de surveillance en date du 26 mars 2021 (l'« **Attribution 2021** »), dont la durée sera la suivante, sous réserve du respect des conditions visées ci-après :

- Pour 1/9ème de l'Attribution 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2022 (la « **Période d'Acquisition 1** »),
- Pour 1/4 de l'Attribution 2021, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2022 (la « **Période d'Acquisition 2** »),
- Pour 1/4 de l'Attribution 2021, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2023,
- Pour 1/4 de l'Attribution 2021, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2024,
- Pour 1/7ème de l'Attribution 2021, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2025.

Le 1^{er} avril 2022, le Directoire a constaté la satisfaction de la condition de présence pour la Période d'Acquisition 2 et, en conséquence, a décidé que 4.500 actions à émettre ont été définitivement acquises par le bénéficiaire des actions attribuées gratuitement par le Directoire.

Le Directoire avait procédé par ailleurs, le 31 juillet 2019, à l'attribution gratuite de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions au profit de salariés de la Société (l'« **Attribution Cible** »). Pour permettre le report en cas de surperformance, le Directoire avait décidé de porter à 150.000 actions le nombre d'actions à attribuer (l'« **Attribution** »).

Le Directoire avait, le 31 mars 2021, décidé, après approbation du Conseil de surveillance en date du 26 mars 2021, de supprimer la condition de performance et l'acquisition des actions

de performance est désormais comme suit, étant précisé que les actions soumises à la condition de performance de la Période d'Acquisition 1 (représentant 2/3 des actions pouvant être acquises au titre de cette période) ont été réparties sur les cinq périodes suivantes :

- Pour 1/9ème de l'Attribution Cible, la période d'acquisition s'achèvera le 31 juillet 2021 (la « **Période d'Acquisition 1** »),
- Pour 1/4 de l'Attribution Cible, la période d'acquisition s'achèvera le 31 juillet 2022 (la « **Période d'Acquisition 2** »),
- Pour 1/4 de l'Attribution Cible, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2022 (la « **Période d'Acquisition 3** »),
- Pour 1/4 de l'Attribution Cible, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2023,
- Pour 1/7ème de l'Attribution Cible, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2024.

Aux termes d'une décision en date du 16 janvier 2022, le Directoire a constaté, au titre de la Période d'Acquisition 3, la satisfaction par chaque bénéficiaire de la condition de présence au sein de la Société au 15 janvier 2022, et que 22.500 actions à émettre ont été définitivement acquises par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement par le Directoire.

Par ailleurs, par décision du 18 août 2021, le Directoire a décidé, sur la base de l'Autorisation, l'attribution gratuite de 2.877 actions gratuites à émettre au profit de salariés, avec effet au 30 août 2021, étant précisé que l'attribution sera définitive aux termes d'une période d'acquisition d'un an (la « **Période d'Acquisition** »).

Aux termes de décisions en date du 31 août 2022, le Directoire a constaté la satisfaction, au titre de la Période d'Acquisition, par chaque bénéficiaire de la condition de présence au sein de la Société au 30 août 2022, et que 2.877 actions à émettre ont été définitivement acquises par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement par le Directoire.

Enfin, le Directoire, faisant usage de l'Autorisation, a procédé :

- le 21 mars 2022, à l'attribution de 4.608 actions gratuites, avec effet au 31 mars 2022 (l'« **Attribution Mars 2022** »). Les actions ne seront attribuées définitivement au titre de l'Attribution Mars 2022 qu'à l'expiration d'une période d'acquisition de douze mois à compter du 31 mars 2022, soit jusqu'au 31 mars 2023 ;

- le 1^{er} avril 2022, à l'attribution de 20.000 actions gratuites, avec effet à la même date (l' « **Attribution Avril 2022** »). L'attribution des actions sera définitive selon le calendrier suivant :
 - pour 1/5ème de l'Attribution Avril 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2023 (à minuit) (la « **Période d'Acquisition 1** ») ;
 - pour 1/5ème de l'Attribution Avril 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2024 (à minuit) (la « **Période d'Acquisition 2** ») ;
 - pour 1/5ème de l'Attribution Avril 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2025 (à minuit) (la « **Période d'Acquisition 3** ») ;
 - pour 1/5ème de l'Attribution Avril 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2026 (à minuit) (la « **Période d'Acquisition 4** ») ;
 - pour 1/5ème de l'Attribution Avril 2022, la période d'acquisition s'achèvera le 31 mars 2027 (à minuit) (la « **Période d'Acquisition 5** ») ;
- le 30 septembre 2022, à l'attribution de 5.623 actions gratuites, avec effet à la même date (l'« **Attribution Septembre 2022** »). Les actions ne seront attribuées définitivement au titre de l'Attribution Septembre 2022 qu'à l'expiration d'une période d'acquisition de douze mois à compter du 30 septembre 2022, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a reçu aucune notification lui déclarant le franchissement d'un seuil légal ou statutaire.

Les modifications du capital intervenues au cours de l'exercice figure au paragraphe 1.1.2 du présent rapport. La répartition du capital au 31 décembre 2022 était la suivante :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital
Dirigeants-fondateurs et apparentés	1 231 434	21,59%
Patrick MANSUY	509 090	8,92%
Franck GAYRAUD	475 274	8,33%
Karine MANSUY	247 060	4,33%
Céline GAYRAU	10	0,00%
Actionnaires financiers	895 350	15,70%
CEA Investissement	150 000	2,63%
ATI	311 090	5,45%
Odyssée (à travers 6 véhicules)	434 260	7,61%
Salariés	84 396	1,48 %
Autres personnes physiques	311 511	5,46%
Public	3 181 567	55,78%
TOTAL	5 704 258	100%

10. OPERATIONS DE RACHAT D'ACTIONS - AUTOCONTROLE

A la suite à l'Introduction en Bourse de la Société, un contrat de liquidité a été confié par ARCURE à ODDO BHF SCA.

A la date de signature du contrat, la Société a affecté un montant de 150 000 euros au contrat de liquidité. Un versement complémentaire de 50 000 euros a été effectué au cours de l'exercice.

Dans le cadre de ce contrat, le bilan au 31 décembre 2022 fait apparaître un solde de trésorerie de 9 181,05 euros et un portefeuille de 43 927 titres pour un montant de 96 639,40 euros (valeur de marché au cours de la clôture du 31 décembre 2022).

Ils sont enregistrés à une valeur de 115 029 euros dans les comptes de la Société au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, ces actions propres font l'objet d'une dépréciation de 18 390 euros.

11. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

12. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, figure désormais dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise en **Annexe 3**.

13. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

13.1. Mandat des membres du Directoire

Les mandats des membres du Directoire parviendront à leurs termes à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'agissant de Patrick Mansuy, Franck Gayraud et Jean-Gabriel Pointeau.

Le montant des rémunérations brutes versé aux membres du Directoire au cours de l'exercice s'élève à 693 931 €.

13.2. Mandats des membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 6 membres dont 3 femmes et 3 indépendants, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance d'une société cotée.

Aucun mandat des membres du Conseil de surveillance n'est parvenu à son terme en cours de l'exercice.

Le 4 janvier 2023 la Société Siparex Xange Venture a démissionné de son mandat de membre du conseil de Surveillance de la Société avec prise d'effet à la même date.

13.3. Mandats des commissaires aux comptes

Nous vous indiquons que les mandats des commissaires aux comptes ne sont pas parvenus à leurs termes.

Les mandats de GMBA Essonne, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Pascal Maulard, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale mixte en date du 9 juin 2022 pour une durée de 6 exercices et prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et SALUSTRO REYDEL, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 octobre 2018 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Annexe 1**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - EN €**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	570 426	501 864	499 414	498 414	332 343
b) Nombre d'actions émises	5 704 258	5 018 641	4 994 141	4 984 142	332 343
c) Nombre d'obligations					
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 954 686	10 066 776	7 688 897	7 815 087	7 445 743
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	294 519	- 464 449	-1 246 964	-1 707 038	167 998
c) Impôt sur les bénéfices	-761 342	-771 867	-750 221	-801 349	-528 488
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &	1 055 861	307 419	-496 743	-905 689	696 486
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	171 471	-1 847 071	-3 234 576	-1 789 167	-90 869
f) Montants des bénéfices					
g) Participation des salariés					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais	0,2	0,1	-0,1	0	2
b) Bénéfice après impôt,	0,0	-0,37	-0,65	0	-0
c) Dividende versé à chaque					
Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	48	48	49	42	26
b) Montant de la masse salariale	3 572 140	3 412 085	2 739 080	2 627 393	1 619 902
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 347 276	1 348 764	1 169 212	1 131 344	663 156

Annexe 2

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Les conventions suivantes, déjà autorisées par le Conseil de surveillance et approuvées par l'assemblée générale lors d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Sociétés ou administrateurs concernés	Nature, objet modalités des conventions	Montant HT de l'exercice
SCI ASSOR	- Loyers des bureaux - Charges locatives associées - Dépôt et cautionnement du bureau	54 152 € 38 668 € 39 489 €
CEA / List	Prestations de R&D facturés par le CEA / List à Arcure : - Détection et évaluation d'obstacles génériques et combinaison de détecteurs d'obstacles - Segmentation par le suivi - Détection des parties - Analyse 3D de la scène - Pilotage CEA du projet	123 600 €
CEA / List	Redevances à facturer par le CEA / List à Arcure : - Royalties	144 704 €

Annexe 3

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELÉE À STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 al. 6 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos.

Observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance, dans les trois mois de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le rapport de gestion établi sur les comptes et opérations dudit exercice ainsi que lesdits comptes.

Vous trouverez ci-après les résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 171 471 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 11 954 686 €, contre 10 066 776 € au titre de l'exercice précédent ;

L'ensemble des produits de la Société au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à un montant de 15 104 371 €, contre 12 467 445 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 21 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le détail des produits d'exploitation d'un montant de 14 997 032 € (contre 12 365 263 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	11 954 686 €	10 066 776 €
Production stockée	452 348 €	67 864 €
Production immobilisée	2 004 869 €	2 053 287 €
Subvention d'exploitation	27 500 €	2 500 €
Reprises sur amort. et prov.	498 251 €	167 524 €
Autres produits	59 378 €	7 313 €

Le total des charges de la Société au titre de l'exercice écoulé, avant impôt sur les sociétés, s'est élevé à un montant 15 694 241 € (contre 15 086 383 € au titre de l'exercice précédent).

Le détail des charges d'exploitation d'un montant de 15 354 091€ (contre 14 991 599 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	2022	% CA	2021	% CA	% Var.
Achat de marchandises	5 666 €	0,04 %	6 426	0,06 %	-44 %
Variation de stock (marchandises)	(3 062) €	-0,02 %	(8 020)	-0,08%	-0,02%
Achat de mat. prem. et autres approv.	4 095 138 €	26,71%	2 613 478 €	25,96%	57 %
Variation de stock (mat. prem.)	(625 024) €	-4,08 %	(157 856) €	-1,57%	-296 %

	2022	% CA	2021	% CA	% Var.
Autres achats et charges externes	5 353 609 €	34,92%	5 021 149 €	49,88%	7 %
Impôts, taxes et versements ass.	117 282 €	0,76 %	92 046 €	0,91 %	27 %
Salaires et traitements	3 572 140 €	23,3 %	3 412 085 €	33,89%	5 %
Charges sociales	1 347 276 €	8,79 %	1 348 764 €	13,40%	0 %
Dotation aux amort. sur immo.	1 217 480 €	7,94 %	1 996 532 €	19,83%	39%
Dotations aux provisions sur actif circulant	29 838 €	0,19 %	64 942 €	0,65 %	-54 %
Dotation aux provisions pour risques et charges	35 848 €	0,23 %	264 958 €	2,63 %	-86 %
Autres charges	207 901 €	1,21 %	337 094 €	3,35 %	-45 %

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à (357 059) € contre (2 626 336) € au titre de l'exercice précédent), le résultat financier à (322 136) € (contre 3 332 € au titre de l'exercice précédent) et le résultat exceptionnel est à 89 324 € contre 4 066 € au titre de l'exercice précédent).

Les produits s'élevant à : 15 104 371 €

Les charges à : 15 694 241 €

Et Impôt sur les bénéfices (crédit) à : (761 342) €

Le compte de résultat fait apparaître pour l'exercice un bénéfice net comptable : 171 471 € (Contre une perte de (1 847 071) € au titre de l'exercice précédent).

Concernant le bilan de la Société, le montant des dettes au 31 décembre 2022 s'élève à 13 174 009 € (l'augmentation significative par rapport à l'exercice précédent s'explique par la

mise en place de l'emprunt obligataire de 4 074 072 euros lors de l'augmentation de capital du mois de juin 2022) et le total bilan est de 20 379 429 € contre 15 109 074 € pour l'exercice 2021.

Compte tenu de ce qui précède, après examen et vérification des comptes annuels et du rapport de gestion transmis par le Directoire, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Liste des fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

Identité des mandataires sociaux	Entités dans lesquelles les mandats sont exercés	Mandats exercés
Mr. Patrick Mansuy	Arcure	Président du Directoire
		Membre du Directoire
	SCI Karpas	Cogérant
	Assor	Gérant
Mr. Franck Gayraud	Arcure	Directeur Général
		Membre du Directoire
	Blaxtair Inc.	Director
	Assor	Gérant
Mr. Antoine Moreau	Arcure	Président du Conseil de surveillance
	Tetracordes	Président
	MW Please	Gérant
	BJDS	Gérant
	Ossiam Lux	Director
	Opus131	Gérant
	Jumo	Gérant
	HSBC Global AM FRANCE	Membre du conseil d'administration
	STAY	Gérant

Mme Sandra Boissonnade	Arcure	Membre du Conseil de surveillance
Mme Céline Trotobas	Arcure	Membre du Conseil de surveillance
Mr. François Breniaux	Arcure	Membre du Conseil de surveillance (maintenant : Représentant permanent de Supernova Invest)
	Haption	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil de surveillance
	TRIDIMEO	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil d'administration
	MIRSENSE	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	TERAKALIS	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au comité stratégique (SAS)
	RB3D	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Apix Analytics	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	FINX (SAS)	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Kronosafe	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Nanomakers	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Nawa Technologies	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Vulkam	Représentant permanent de CEA Investissement au Comité stratégique
	Dessia Technologies	Représentant permanent de CEA Investissement au Comité stratégique
	FIPSICO	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil d'Administration
Mr. Andréas Gall	Arcure	Représentant permanent de Siparex Xange Venture au Conseil de surveillance
	Bmi System	Représentant permanent de Siparex Xange Venture au Conseil de surveillance
	Ergosanté SA	Représentant permanent de Siparex Xange Venture au Conseil de surveillance
	Imao	Représentant permanent de Siparex Xange Venture au Conseil d'Administration
	Quadrille	Représentant permanent de Siparex Xange Venture au Conseil de surveillance
Mme Karine Mansuy	Arcure	Membre du Conseil de surveillance
	SCI Meteor	Gérante
	EURL Ecole	Gérante

	SCI Gentyfi	Gérante
	Vaulux	Gérante
	SCI Karpat	Gérante
	Karine Montrouge	Gérante

Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société possède une filiale et qu'il n'a été passé aucune convention, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, la liste des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, est la suivante :

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
AGM 9 juin 2022 (7 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de</i>	26 mois, soit jusqu'au 9 août 2024.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	<i>330.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>		
AGM 9 juin 2022 (8 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 330.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie d'offre au public</i>	26 mois, soit jusqu'au 9 août 2024.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de ce qui est indiqué dans la section 1.1.2.2 du rapport de gestion.
AGM 9 juin 2022 (9 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social, pour un montant</i>	26 mois, soit jusqu'au 9 août 2024.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	<i>nominal maximum de 330.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placements privés visés au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</i>		
AGM 9 juin 2022 (10 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</i>	18 mois, soit jusqu'au 9 décembre 2023.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de ce qui est indiqué dans la section 1.1.2.2 du rapport de gestion.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
AGM 9 juin 2022 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre en cas de demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	26 mois, soit jusqu'au 9 août 2024.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM 9 juin 2022 (12 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 100.000 euros, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes</i>	26 mois, soit jusqu'au 9 août 2024.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM 9 juin 2022 (14 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), dans la limite de</i>	18 mois, soit jusqu'au 9 décembre 2023.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	<i>10% du montant du capital social au jour de l'émission</i>		
AGM 18 juin 2021 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission.	38 mois, soit jusqu'au 18 août 2023.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé à l'exception de ce qui est indiqué dans le rapport spécial du Directoire.
AGM 9 juin 2022 (15 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions d'actions (BSA), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription</i>	18 mois, soit jusqu'au 9 décembre 2023	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance

Compte de résultat consolidé

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Chiffres d'affaires	13 034 753	10 434 822
Autres produits d'exploitation	3 891 409	3 085 449
Produits d'exploitation	16 926 162	13 520 272
Achats consommés	(6 054 749)	(4 714 997)
Charges de personnel	(5 831 734)	(5 315 952)
Impôts et taxes	(117 282)	(92 046)
Autres charges d'exploitation	(3 400 778)	(3 238 244)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 307 276)	(2 352 894)
Charges d'exploitation	(16 711 818)	(15 714 133)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	214 344	(2 193 861)
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	214 344	(2 193 861)
<i>Dont Excédent brut d'exploitation</i>	<i>1 091 495</i>	<i>40 793</i>
Résultat financier	(258 936)	(43 440)
Résultat exceptionnel	99 953	3 890
Impôts sur les résultats	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	55 361	(2 233 412)
Résultat net de l'ensemble consolidé	55 361	(2 233 412)
Résultat net (part du groupe)	55 361	(2 233 412)
Résultat par action - de base	0,01	(0,45)
Résultat par action - dilué	0,01	(0,45)

Bilan consolidé

<i>En euros</i>	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles	5.1	5 269 758	4 235 200
Immobilisations corporelles	5.2	231 781	184 763
Immobilisations financières	5.3	173 198	189 955
Actif immobilisé		5 674 736	4 609 918
Stocks et en-cours	5.4	2 733 466	1 551 980
Clients et comptes rattachés	5.5	3 427 988	2 782 201
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	2 124 551	3 003 740
Disponibilités	5.7	4 886 149	1 808 136
Actif circulant		13 172 155	9 146 057
Total Actif		18 846 892	13 755 975

<i>En euros</i>	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital		570 426	501 864
Primes liées au capital		4 632 122	4 806 766
Réserves consolidées		(542 758)	1 760
Résultat net (Part du groupe)		55 361	(2 233 412)
Autres fonds propres		380 465	458 081
Capitaux propres (part du groupe)		5 095 616	3 535 059
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres	5.8	5 095 616	3 535 059
Provisions pour risques et charges	5.9	83 105	378 536
Emprunts et dettes financières	5.10	8 917 719	5 489 864
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11	2 593 541	2 101 748
Autres dettes et comptes de régularisation	5.12	2 156 911	2 250 767
Emprunts et dettes		13 668 171	9 842 379
Total Passif		18 846 892	13 755 975

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En euros	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Résultat d'exploitation	214 343	(2 193 861)
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	938 379	2 218 042
Résultat d'exploitation hors dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	1 152 722	24 181
Variation des stocks	(1 178 809)	(226 621)
Variation des créances d'exploitation	385 311	(1 407 968)
Variation des dettes d'exploitation	503 603	268 992
Flux nets de trésorerie d'exploitation	862 827	(1 341 417)
Frais financiers nets payés	(275 876)	(95 751)
Impôts nets payés	-	-
Charges et produits exceptionnels nets reçus (payés)	6 937	3 890
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	593 888	(1 433 278)
Acquisitions d'immobilisations	(2 495 551)	(2 125 890)
Cessions d'immobilisations	29 739	9 161
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 465 812)	(2 116 729)
Augmentations de capital	1 740 989	-
Subventions d'investissement	14 000	242 845
Émissions d'emprunts	3 987 363	330 696
Remboursements d'emprunts	(727 417)	(736 995)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(77 939)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	4 936 996	(163 454)
Variation de change sur la trésorerie	-	-
Variation de change sur la trésorerie	12 942	51 736
Variation de trésorerie	3 078 014	(3 661 725)
Trésorerie à l'ouverture	1 808 136	5 469 861
Trésorerie à la clôture	4 886 149	1 808 136

Variation des capitaux propres consolidés

En euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Autres fonds propres	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
1er janvier 2021	499 414	8 043 792	(61 915)	1 164 826	66 513	(4 327 782)	215 236	5 600 085	-	5 600 085
Affectation du résultat 2020	-	(3 234 576)	-	(1 093 206)	-	4 327 782	-	-	-	-
Augmentation de capital par conversion d'actions gratuites	2 450	(2 450)	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	-	(2 233 412)	-	(2 233 412)	-	(2 233 412)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(87 345)	-	-	(87 345)	-	(87 345)
Nouvelles subventions	-	-	-	-	-	-	242 845	242 845	-	242 845
Rachat d'actions propres	-	-	(3 546)	16 432	-	-	-	12 886	-	12 886
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	501 864	4 806 766	(65 461)	88 053	(20 832)	(2 233 412)	458 081	3 535 059	-	3 535 059
Affectation du résultat 2021	-	(1 847 071)	-	(386 341)	-	2 233 412	-	-	-	-
Augmentation de capital par conversion d'actions gratuites	2 988	(2 988)	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital en numéraire	65 574	1 675 414	-	-	-	-	-	1 740 988	-	1 740 988
Résultat 2022.12	-	-	-	-	-	55 361	-	55 361	-	55 361
Ecart de conversion	-	-	-	-	(80 237)	-	-	(80 237)	-	(80 237)
Nouvelles subventions	-	-	-	-	-	-	(77 616)	(77 616)	-	(77 616)
Variations d'actions propres	-	-	(49 568)	(28 371)	-	-	-	(77 939)	-	(77 939)
Autres mouvements	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1
31 décembre 2022	570 426	4 632 122	(115 030)	(326 659)	(101 069)	55 361	380 465	5 095 616	-	5 095 616

Annexe

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

1. Information préliminaire

La société Arcure (« Société »), société mère du groupe Arcure (« Groupe »), est une société anonyme de droit français, créée en 2009. Son siège social est situé au 14 rue de Scandicci, à Pantin (93500). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 519 060 131.

La Société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis février 2019.

Le Groupe a choisi d'établir volontairement ses comptes consolidés. En effet, il n'est pas tenu de publier ses comptes consolidés dès lors qu'au moins deux des trois seuils suivants ne sont pas atteints pendant 2 exercices :

- Total de bilan : 24 millions d'euros,
- Chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- Effectifs : 250 salariés.

Ainsi, la Société a présenté des comptes consolidés pour la première fois au 31 décembre 2019.

2. Activités, faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

a) Activités

Arcure est spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image, partie prenante majeure de la révolution vers l'autonomie des véhicules industriels.

Arcure conçoit et commercialise une solution intelligente de prévention des collisions entre les véhicules en environnement industriel exigeant et les piétons, dénommée « Blaxtair ». Blaxtair est un système destiné à équiper les engins industriels off road, véhicules de construction et de manutention, opérant dans des secteurs aussi variés que les usines, les entrepôts, le recyclage, les chantiers de travaux publics, les carrières, etc... Il dote ces engins dangereux d'une intelligence destinée à détecter des piétons et à alerter de manière fiable et pertinente le conducteur ou à permettre aux constructeurs de le coupler avec les commandes des engins afin d'arrêter automatiquement le véhicule en cas de risque identifié de collision avec une personne.

b) Faits marquants de l'exercice 2022

Croissance de l'activité

Le chiffre d'affaires 2022 d'Arcure s'établit à 13,0 M€ en progression de 24,9% par rapport à 2021 (20,9% à taux de change constant). L'essentiel de la croissance de l'exercice a été réalisé au second semestre où l'activité croît de 44,9% (contre 3,4% au 1er semestre 2022). En effet, malgré une activité commerciale en hausse, le premier semestre a été impacté par des difficultés d'approvisionnement de certains composants électroniques qui ont entraîné des décalages de livraison. Le second semestre a, quant à lui, bénéficié d'un effet de rattrapage ainsi que de l'accélération du plan de développement

de la Société, à la suite du succès de sa levée de fonds de 6 M€ en juin 2022. Ces nouveaux moyens ont permis à Arcure de rapidement intensifier son déploiement aux États-Unis et de lancer, au second semestre de l'exercice, la commercialisation à grande échelle du Blaxtair Origin, sa solution la plus avancée de détection de piétons pour prévenir les accidents avec les engins.

Levée de fonds

- *Emprunt obligataire*

Le 6 mai 2022, la société a signé un protocole d'accord avec Inveready dans le cadre d'un projet d'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 4,0 M€ visant à accompagner la Société dans sa trajectoire de croissance.

Les principales caractéristiques de ce projet d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA 2022 ») sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts: 7,75%
Prix de Conversion	4,25 €

L'assemblée générale du 9 juin 2022 a approuvé l'émission de cet emprunt obligataire convertible et Inveready a souscrit les deux tranches pour un montant total de 4,0M€.

- *Augmentation de capital*

La société a réalisé au mois de juin 2022 une augmentation de capital de 2,0 M€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid).

Livraison de composants défectueux

Au cours du dernier trimestre 2021, Arcure SA avait passé une commande de composants auprès d'un fournisseur américain pour un montant total de 234 KUSD, soit 202 K€ et pour laquelle un acompte de 100% de la commande avait été versés. Le matériel livré début 2022 s'est avéré défectueux et l'acompte versé avait fait l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2021, soit 202 K€.

Au cours de l'exercice, la société a renvoyé le matériel à son fournisseur et a pu obtenir le remboursement intégral des sommes versées. Par conséquent, la provision constatée fin 2021 a été reprise en totalité en 2022.

Acquisition et attribution d'actions gratuites

En application des plans d'attribution gratuite d'actions décidés respectivement par le Directoire le 31 mars 2020 et par le Directoire le 31 juillet 2019, le Directoire :

- par décision en date du 16 janvier 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 2 250 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 22 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €).

- par décision en date du 1^{er} avril 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 450,00 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 4 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune.

- par décision en date du 31 août 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 287,70 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 2 877 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10€) chacune.

Ces actions sont soumises à une période de conservation d'un an conformément aux dispositions légales.

Par ailleurs, le Directoire du 1^{er} avril 2022, faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 18 juin 2020 a procédé à l'attribution de 20 000 actions gratuites.

Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Depuis 2021, la Société offre à ses salariés la possibilité d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 18 juin 2020 dans sa quinzième résolution, le Directoire :

- par décision en date du 21 mars 2022 procédé à l'attribution de 4 608 actions gratuites, 7 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2nd semestre 2021) en actions gratuites.

- par décision en date du 30 septembre 2022 procédé à l'attribution de 5 623 actions gratuites, 9 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (1^{er} semestre 2022) en actions gratuites.

a) Evénements postérieurs à la clôture

Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Dans le cadre de la possibilité offerte aux salariés d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions, le Directoire du 21 mars 2022 a procédé à l'attribution de 4 559 actions gratuites, 4 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2nd semestre) en actions gratuites.

Impact de la crise en Ukraine

Concernant la situation actuelle liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, au-delà des conséquences macroéconomiques, la société estime à ce jour ne pas subir d'impact dans la mesure où elle ne réalise aucune vente significative, ni ne s'approvisionne dans l'un ou l'autre de ces pays, ni dans des zones directement impactées par ce conflit, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

- *Déclaration de conformité*

Le Groupe établit ses comptes en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables.

Le règlement ANC 2020-01 prévoit que le traitement comptable du CIR dans les comptes consolidés doit être identique à celui des comptes individuels, c'est-à-dire une comptabilisation en diminution de l'IS. Conformément à la recommandation ANC n°2022-02, qui prévoit une période transitoire de 3 exercices (à compter de la date de première application du règlement ANC 2020-01, soit le 31/12/2021) pour les entités présentant le CIR en produit dans le résultat d'exploitation, le groupe présente pour l'exercice 2022 le CIR en produit d'exploitation. Le groupe a prévu de se conformer à cette exigence au maximum pour l'exercice clos le 31/12/2024.

- *Information comparative*

L'exercice 2022 correspond au 2^{ème} exercice consécutif présenté selon le règlement 2020-01. L'information consolidée présentée dans ce rapport financier est par conséquent comparable à l'exercice précédent en termes de référentiel comptable.

- *Modalités de consolidation*

a) Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque le Groupe exerce une influence notable sur une société, les comptes de celle-ci sont mis en équivalence.

Lorsque le Groupe dispose d'un contrôle conjoint sur une société, les comptes de celle-ci sont intégrés aux comptes consolidés proportionnellement au contrôle détenu.

b) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la société Arcure et sa filiale américaine Blaxtair Inc., détenue de manière directe à 100% et consolidée par intégration globale.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021		Pays	Date de clôture comptable
	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
ARCURE SA	Société mère	100,00	Société mère	100,00	France	31 décembre
BLAXTAIR INC	IG	100,00	IG	100,00	USA	31 décembre

IG : Intégration globale

NC : Non consolidée

c) Conversion des états financiers des filiales étrangères établis en devises

Les actifs et passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours de clôture.

Les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts qui résultent de ces modalités de conversion sont transférés directement au poste "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Taux de change contre l'euro des devises des sociétés consolidées pour l'exercice 2022 :

Devise	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	0,882924	0,949623	0,937559

Le taux de change moyen USD/EUR utilisé pour l'exercice 2021 est 0,845494.

d) Elimination des opérations intragroupes

Les opérations et les soldes intragroupes sont éliminés.

e) Utilisation de jugements et d'estimations

L'élaboration de ces comptes consolidés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés.

Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice d'un jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent le Crédit Impôt Recherche (CIR), l'évaluation des frais de recherche et développements activés au regard des avantages économiques futurs attendus, l'évaluation des provisions pour risques et charges et l'activation des impôts différés sur les déficits reportables.

• ***Principes comptables et règles d'évaluations***

a) Ecart d'acquisition

Le Groupe n'est pas concerné par la comptabilisation des écarts d'acquisitions compte tenu du fait que l'ensemble des participations prises au sein des filiales font suite à des créations de sociétés.

b) Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Capacité de l'actif incorporel à générer des avantages économiques probables,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue en pratique à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation de ces frais de développement est estimée de 2 à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 2 à 5 ans.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, et amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 3 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

d) Test de dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

e) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit de prêts, de créances, de dépôts et de cautionnements.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

f) Stocks et en-cours

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). La valeur brute des stocks de composants comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres frais directement attribuables. Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

g) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.

h) Affacturage

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage, BPI France, auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme.

Ce contrat prévoit un plafond à hauteur de 200 000 euros, moyennant une commission de 0,80%, de frais de dossier de 500 € HT, ainsi qu'un calcul quotidien d'intérêts arrêtés globalement à la fin de chaque mois.

Ce contrat prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le factor. Par ailleurs, le factor dispose d'un droit de recours envers le Groupe : les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 120 jours à date de la facture de vente seront « définancées ».

a) *Lors de la cession des créances au factor* : le Groupe décomptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor ».

- b) *Lors du règlement des créances par le client* : le factor en informe le Groupe.
- c) *Contrepassation des créances non réglées au-delà d'un délai de 120 jours* : le factor effectue une contrepassation des créances. Les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et restituées au Groupe, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces montants initialement financés sont inscrits au crédit du compte courant factor avec pour contrepartie le débit des créances clients.

Ce contrat prévoit une retenue de garantie d'un montant de 20 000 euros. Cette retenue de garantie est comptabilisée en Autres créances.

i) Trésorerie

La trésorerie regroupe les disponibilités, les équivalents de disponibilités, le « compte courant factor » (cf. h) Affacturage) et les découverts bancaires.

Les équivalents de disponibilités sont constitués exclusivement de comptes à terme immédiatement mobilisables en cas de besoin de liquidités.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ».

j) Subventions

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période de comptabilisation des charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée

Dans le cadre du projet COVER, le Groupe bénéficie d'une subvention versée par le CEA. Le versement des subventions suit un calendrier de versement établi contractuellement. L'éligibilité à la subvention repose sur un budget de dépenses à engager au titre de la recherche et du développement sur le projet.

Dans le cadre du projet CPS4EU, le Groupe bénéficie d'un financement mixte de la part de la BPI et de l'Union Européenne, sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

Ces 2 subventions, destinées à financer des développements technologiques innovants, sont qualifiées de subventions d'investissement. Elles sont enregistrées en capitaux propres, en « autres fonds propres » en contrepartie d'un poste d'avances à recevoir en « autres créances », minoré des montants déjà encaissés. L'amortissement de cette subvention démarre lors de l'activation des frais de développement qu'elle vient financer. Cet amortissement a été comptabilisé à compter du 2nd semestre 2022 en produits exceptionnels.

Les avances remboursables sont reconnues au passif du bilan lors de leur versement.

k) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qui entraîneront probablement une sortie de fonds sans contrepartie, et dès lors qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Provisions pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour les charges à engager au cours de l'année au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe a retenu l'option de ne pas inscrire ces provisions au bilan consolidé. Toutefois la valorisation de ces engagements est effectuée annuellement et les détails y afférents sont présentés en 7.2 Engagements hors bilan.

l) Chiffre d'affaires

Vente de matériels

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.

Revenu des prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les prestations d'installation de matériels et les prestations de recherche et développement. Les revenus des prestations d'installation sont reconnus lorsque les prestations sont réalisées. Les revenus correspondants aux prestations de recherche et développement sont reconnus selon la méthode à l'avancement sur la durée du projet, en fonction des temps passés sur les projets par les équipes.

m) Marge brute

Le Groupe a fait le choix de présenter dans ses états financiers un compte de résultat par nature. Toutefois, compte tenu du caractère significatif de la marge brute quant à l'analyse de sa performance financière, le Groupe fournit le montant de cet agrégat dans l'annexe aux états financiers.

Le Groupe définit sa marge brute comme la différence entre d'une part le chiffre d'affaires et d'autre part le coût des produits et services vendus constitués comme suit :

Concernant les produits :

- les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers (y compris composants, coûts de personnel, frais généraux et variations de stocks),
- les prestations d'assemblage des produits,
- les charges de personnel relatives à l'activité de production,
- le coût des licences de la technologie CEA ;

Concernant les services :

- les charges de personnel relatives aux activités de prestations de services,

- les coûts des prestations de services réalisées par des fournisseurs, telles que les installations de matériel.

n) Crédit Impôt Recherche (« CIR »)

Le CIR est comptabilisé au résultat dans la rubrique « Autres produits » figurant dans les « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat.

o) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

p) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges qui ne peuvent pas être affectés au résultat d'exploitation de par leur nature et qui ne sont pas amenés à se reproduire de manière habituelle.

Les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations, les coûts de restructuration, les condamnations ou les gains éventuels suite à des litiges, ainsi que la variation des provisions afférentes aux éléments ci-avant font notamment partie du résultat exceptionnel.

Les produits et les charges sur exercices antérieurs sont également comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

q) Résultat par action

Les résultats par action et dilué par action sont déterminés en selon les méthodes prescrites par l'avis n°27 de l'ordre des experts comptables.

Le résultat par action est établi en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est établi en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice, ajusté de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires en circulation, intégrant les actions des instruments dilutifs.

r) Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

En cas de reports déficitaires, des impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation. Lorsque leur récupération est ou devient incertaine du fait du caractère déficitaire des filiales concernées, les impôts différés sont décomptabilisés.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et qui est applicable à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

s) Actions gratuites

Lors de l'attribution d'actions gratuites portant sur des actions à émettre, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés. Les charges sociales (cotisations patronales de 20%) liées à l'attribution de ces actions sont en revanches provisionnées dans les comptes.

Les frais de l'augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions sont inscrits directement en charges.

4. Notes sur les postes du compte de résultat

- *Chiffre d'affaires*

a) Décomposition par nature

En euros	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Ventes de marchandises	18 763	-
Vente de produits finis	11 825 063	9 280 606
Prestations de services	1 183 772	1 072 471
Produits des activités annexes	7 156	81 746
Chiffre d'affaires	13 034 753	10 434 823

b) Répartition géographique du chiffre d'affaires

En euros	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
France	3 574 242	3 283 516
Reste de l'Europe	4 872 822	4 298 612
Asie Pacifique	481 505	940 297
Amérique du nord	3 789 186	1 796 998
Reste du monde	316 998	115 399
Chiffres d'affaires	13 034 753	10 434 822

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction des zones dans lesquelles les clients sont localisés.

- *Marge brute*

En euros	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13 034 753	10 434 822
Coût des ventes	(6 393 459)	(5 076 706)
Marge brute	6 641 294	5 358 116
Taux de marge brute	51%	51%

- *Autres produits d'exploitation*

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Production stockée	441 738	9 444
Production immobilisée	2 004 869	2 053 287
Subventions d'exploitation	27 500	83 587
Reprise de provisions pour risques et charges	328 692	69 909
Reprise de dépréciation sur actif circulant	101 433	48 330
Transferts de charges d'exploitation	-	49 285
Gain de change sur dettes/créances commerciales - réalisés	166 416	
Autres produits	820 762	771 607
Autres produits d'exploitation	3 891 409	3 085 449

Le montant des frais de développement activés au cours de l'exercice s'élève à 1 994 K€, dont 469 K€ de sous-traitance, contre 1 975 K€ dont 553 K€ de sous-traitance, en 2021. A ces montants, s'ajoute l'activation de 11K€ relatifs à des développements d'outils informatiques.

Le CIR (incluant le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation) est comptabilisé dans les « Autres produits ». Il s'élève à 763 K€ pour l'exercice 2022 (772 K€ en 2021). Il convient de noter que le Groupe, par mesure de prudence, n'a pas comptabilisé de crédit d'impôt au titre du CiCo (Crédit d'impôt Collaboration de recherche) pour ce qui concerne les prestations du CEA. L'intégration des prestations du CEA au calcul du CiCo conduirait à un crédit d'impôt complémentaire d'environ 25 K€.

- *Charges de personnel et effectifs*

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Rémunérations du personnel	(4 395 495)	(3 923 295)
Charges sociales	(1 347 967)	(1 320 218)
Autres charges de personnel	(88 272)	(72 439)
Charges de personnel	(5 831 734)	(5 315 952)

<i>Effectif moyen</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Cadres	48	48
Employés, techniciens et agents de maîtrise	5	5
Effectif moyen total	53	53

- *Autres charges d'exploitation*

En euros	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(700 954)	(856 722)
Déplacements, missions et réceptions	(681 323)	(397 237)
Locations mobilières et immobilières et charges locatives	(288 419)	(237 113)
Achats d'études	(475 368)	(376 368)
Transport	(389 707)	(263 145)
Primes d'assurances	(242 910)	(182 113)
Redevances de logiciels	(138 215)	(173 819)
Publicité, publications, relations publiques	(135 076)	(96 049)
Entretien et réparations	(101 571)	(113 050)
Personnel détaché et interimaire	(18 424)	(74 680)
Autres charges	(228 810)	(343 596)
Frais de recrutement	-	(124 352)
Autres charges d'exploitation	(3 400 778)	(3 238 244)

Les autres charges d'exploitation augmentent de 161 K€ entre 2021 et 2022, étant rappelé que la Société avait mis en place un plan d'économies en 2020 :

- le poste achats d'études en augmentation de 99 K€ qui passe ainsi de 376 K€ en 2021, dont 247 K€ au titre des prestations réalisées par le CEA, à 475 K€ en 2022, dont 144 K€ avec le CEA ;
- les frais de déplacement, en augmentation de 282K€, sont le résultat de l'effort commercial déployé au cours de l'exercice ;
- les frais de transport sont en hausse de 126 K€, en lien avec la croissance observée en 2022 ;
- Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution de 156 K€ du poste Rémunérations d'intermédiaires et honoraires en relation avec un moindre recours à certains prestataires extérieurs pour les éléments courants, ainsi que par la diminution des frais de recrutement de 124 K€ comparativement à l'année 2021.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la société a engagé un montant total de 427 K€ en relation avec la levée de fonds, dont 260 K€ relatifs à l'augmentation de capital et comptabilisé en diminution de la prime d'émission, et 170 K€ relatifs à l'émission des obligations convertibles et comptabilisées en charges à répartir à l'actif du bilan.

En 2022, le montant total des frais de recherche et développement est de 2 463 K€, dont 1 993 K€ activés et 470 K€ comptabilisés en charges.

- *Dotations aux amortissements et aux provisions*

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(1 107 010)	(1 901 326)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(93 679)	(110 530)
Dot./Amt. charges à répartir	(16 791)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(49 590)	(276 096)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(40 206)	(64 942)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 307 276)	(2 352 894)

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives à l'amortissement des frais de développement activés. En 2021, les amortissements concernaient la version 3.2 du Blaxtair, totalement amortie au 31 décembre 2021. La commercialisation de Blaxtair Origin ayant débuté au second semestre 2022, aucune charge d'amortissement n'a été constatée au cours des 6 premiers mois de l'exercice.

Les dotations pour dépréciations des actifs circulants concernent les comptes clients pour 9 K€ et les stocks pour 31 K€, au titre des matériels de prêt.

L'amortissement des charges à répartir est relatif aux frais d'émission des obligations convertibles comptabilisés en charges à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt, c'est-à-dire 5 ans.

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent la provision pour garantie à hauteur des 50K€.

- *Excédent brut d'exploitation*

<i>En euros</i>	Note	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Résultat d'exploitation		214 344	(2 193 861)
Neutralisations des :			
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	4.6	1 307 276	2 352 894
Reprise de provisions pour risques et charges	4.3	(328 692)	(69 909)
Reprise de dépréciation sur actif circulant	4.3	(101 433)	(48 330)
Excédent brut d'exploitation		1 091 495	40 793

- *Résultat financier*

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Reprise des provisions pour perte de change	26 289	-
Gains de change sur opérations financières	1 037	73 915
Autres produits financiers	584	632
Produits financiers	27 910	74 547
Charges d'intérêts	(240 390)	(89 100)
Pertes de change sur opérations financières	(29 777)	(1 230)
Autres charges financières	(7 330)	(1 661)
Dotation aux provisions pour perte de change	(9 349)	(25 996)
Charges financières	(286 846)	(117 987)
Résultat financier	(258 936)	(43 440)

En 2022 comme en 2021, les charges financières sont principalement constituées des intérêts financiers relatifs à la dette financière, dette bancaire et obligataire (cf. note 5.10 Emprunts et dettes financières).

- *Résultat exceptionnel*

<i>En euros</i>	2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 138	3 510
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 800	-
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	91 616	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	1 600
Produits exceptionnels	107 554	5 110
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(7 201)	(1 220)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	(400)	-
Charges exceptionnelles	(7 601)	(1 220)
Résultat exceptionnel	99 953	3 890

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont relatifs à l'étalement des subventions d'investissements perçues dans le cadre des projets COVR et CPS4EU.

- *Impôts sur les résultats*

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé est la suivante :

En euros		2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Résultat de l'ensemble consolidé	A	55 361	(2 233 412)
Charge d'impôt comptabilisée ⁽¹⁾	B	-	-
Résultat consolidé avant impôt	A - B	55 361	(2 233 412)
Taux du Groupe		25,0%	26,5%
Charge d'impôt théorique		(13 840)	591 854
Taxe sur les véhicules de sociétés		(1 873)	(1 792)
Amortissements et loyers excédentaires		(8 685)	(8 556)
Non reconnaissance d'impôts différés sur les déficits de l'exercice		(158 426)	(790 832)
Déreconnaissance des impôts différés sur les déficits des exercices antérieurs			-
Crédit Impôt Recherche		190 336	198 491
Autres différences permanentes		(7 512)	10 835
Impôts sur les résultats		-	-
(1) Dont impôt courant		-	-
Dont impôt différé		-	-

Au 31 décembre 2022, le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève à 18 764 K€ en France et à 1 493 K€ aux Etats-Unis (18 274 K€ en France et à 1 374 K€ aux Etats-Unis au 31 décembre 2021).

Suite à la crise sanitaire et dans un objectif de prudence, la Société avait procédé en 2020 à la reprise de l'intégralité des actifs d'impôts différés figurant au bilan au 31 décembre 2019. Ainsi, aucun impôt différé actif n'est reconnu sur ces déficits au 31 décembre 2022.

- *Résultat par action*

En euros		2022 (12 mois)	2021 (12 mois)
Résultat net (part du Groupe)		55 361	(2 233 412)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		5 393 017	5 005 079
Résultat de base par action		0,01	(0,45)
Résultat net (part du Groupe)		55 361	(2 233 412)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		5 393 017	5 005 079
Ajustement - nombre moyen pondéré de BSCPE en circulation		N/A anti-dilutifs	N/A anti-dilutifs
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le calcul du résultat dilué par action		5 393 017	5 005 079
Résultat dilué par action		0,01	(0,45)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

5. Notes sur les postes du bilan

- *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles se répartissent comme suit :

En euros	31 décembre 2021	Augmentation	Redassement	Ecart de conversion	31 décembre 2022
Concessions, brevets, licences	8 273 542	123 318	4 875 840	-	13 272 700
Immobilisations incorporelles en cours	3 720 469	2 018 251	(4 875 840)	-	862 880
Valeurs brutes	11 994 011	2 141 569	-	-	14 135 580
Concessions, brevets, licences	(7 758 811)	(1 107 012)	1	-	(8 865 822)
Amortissements	(7 758 811)	(1 107 012)	1	-	(8 865 822)
Concessions, brevets, licences	514 731	(983 694)	4 875 841	-	4 406 878
Immobilisations incorporelles en cours	3 720 469	2 018 251	(4 875 840)	-	862 880
Valeurs nettes	4 235 200	1 034 557	1	-	5 269 758

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des frais de développement relatifs à des projets et des licences d'utilisation de logiciels.

Les Concessions, brevets, licence, correspondent à la production immobilisée à hauteur de 12 520 K€ euros au 31 décembre 2022 dont 4 875 K€ sur la version du Blaxtair Origin commercialisée au cours de l'exercice 2022.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à la production immobilisée relative au développement de nouvelles fonctionnalités du Blaxtair à hauteur de 838 K€ ainsi qu'aux frais de développement du futur CRM à hauteur de 25 K€.

En 2022, le montant total des frais de recherche et développement est de 2 463 K€ contre 2 646 K€ en 2021, dont 1 993 K€ activés et 470 K€ comptabilisés en charges en 2022, contre respectivement 1 975 K€ et 553 K€ en 2021.

- *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

En euros	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31 décembre 2022
Installations techniques, matériel & outillage	210 687	88 983	-	-	299 670
Autres immobilisations corporelles	433 126	49 930	(5 190)	4 290	482 156
Valeurs brutes	643 813	138 913	(5 190)	4 290	781 826
Installations techniques, matériel & outillage	(166 068)	(44 923)	-	-	(210 993)
Autres immobilisations corporelles	(292 982)	(48 756)	4 790	(2 106)	(339 053)
Amortissements	(459 050)	(93 679)	4 790	(2 106)	(550 046)
Installations techniques, matériel & outillage	44 619	44 060	-	-	88 677
Autres immobilisations corporelles	140 144	1 174	(400)	2 184	143 104
Valeurs nettes	184 763	45 234	(400)	2 184	231 781

Aucune immobilisation corporelle n'est louée par un contrat de location-financement.

- *Immobilisations financières*

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts et cautionnements	164 017	-	164 017	152 835
Autres	9 181	-	9 181	37 120
Immobilisations financières	173 198	-	173 198	189 955

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, les dépôts et cautionnements versés sont d'échéances comprises entre un et cinq ans.

Le poste « Autres » correspond au contrat de liquidité conclu avec la société Oddo BHF pour un montant initial de 150 K€, suivi d'un versement complémentaire de 50 K€ au 1^{er} semestre 2022. Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 43 927 actions propres (18 289 au 31 décembre 2021) pour un montant brut de 115 K€ (65 K€ au 31 décembre 2021) éliminées dans les comptes consolidés en déduction des capitaux propres.

- *Stocks et en-cours*

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Stocks de composants	1 248 190	-	1 248 190	623 166
Stocks de produits finis et marchandises	1 516 111	(30 834)	1 485 277	928 814
Stocks et en-cours	2 764 301	(30 834)	2 733 467	1 551 980

Une provision pour dépréciation sur stocks a été comptabilisée au 31 décembre 2022 sur le stock de matériel d'occasion et le matériel obsolète à hauteur de 31 K€ (51 K€ au 31 décembre 2021).

- *Clients et comptes rattachés*

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	3 469 411	(41 423)	3 427 988	2 782 201
Clients et comptes rattachés	3 469 411	(41 423)	3 427 988	2 782 201

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, les créances clients sont d'échéance inférieure à un an. L'augmentation du poste est en lien avec la croissance de l'activité.

Au 31 décembre 2021, les comptes clients et rattachés étaient dépréciés pour 83 K€.

- *Autres créances et comptes de régularisation*

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances et acomptes versés	266 203	-	266 203	366 940
Avoirs à recevoir des fournisseurs	-	-	-	156 368
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	20 272	-	20 272	20 434
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	703 569	-	703 569	546 028
Crédits d'impôt	855 994	-	855 994	1 523 973
Autres créances	20 617	-	20 617	250 537
Charges à répartir	151 119	-	151 119	-
Ecart de conversion actif	9 349	-	9 349	26 289
Charges constatées d'avance	97 428	-	97 428	113 174
Autres créances et comptes de régularisation	2 124 551	-	2 124 551	3 003 743

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les crédits d'impôts correspondent au crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation. Le CIR 2020 a été encaissé en début d'année (727 K€) et la créance de CIR 2021 a été cédée à BNP au mois d'Avril 2022 (702 K€ encaissés à ce titre).

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, les autres créances et comptes de régularisation sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire et étalées sur la durée de l'emprunt.

- *Trésorerie*

En euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités	4 886 149	1 808 136
Equivalents de trésorerie	-	-
Intérêts courus non échus sur disponibilités.	-	-
Trésorerie	4 886 149	1 808 136
Découverts bancaires	-	-
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	4 886 149	1 808 136

- *Capitaux propres*

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 570 425,8 € composé de 5 704 258 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2022, 29 877 actions gratuites ont été acquises et 30 231 actions gratuites ont été attribuées (cf. note 2. Activités, faits marquants de l'exercice) :

	AGA 2019	AGA 2020	AGA 2021	AGA 2022	Total
Nombre d'AGA émises en circulation au 31 décembre 2021	57 501	16 000	2 877	-	76 378
Nombre d'AGA émises en 2022	-	-	-	30 231	30 231
Nombre d'AGA devenues caduques en 2022	-	-	-	-	-
Nombre d'AGA acquises en 2022	22 500	4 500	2 877	-	29 877
Nombre d'AGA émises en circulation au 31 décembre 2022	35 001	11 500	-	30 231	76 732

Le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition s'élève à 76 732 au 31 décembre 2022.

La conversion des AGA acquises au cours de l'exercice a représenté une augmentation de capital de 2 987,7 euros.

	BSPCE 2012	BSPCE 2014- 2	BSPCE 2016	BSPCE 2018	Total
Nombre de BSPCE en circulation au 31 décembre 2021	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Nombre total d'actions résultant de l'exercice de BSPCE (après la division du nominal par 10 décidée par l'assemblée générale du 15/01/2019)	27 990	15 000	170 000	117 240	330 230
Nombre de BSPCE émis en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE devenus caducs en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE exercés en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE en circulation au 31 décembre 2022	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023

- *Provisions pour risques et charges*

En euros	31 décembre 2021	Dotations	Reprises utilisées	Ecart de conversion	31 décembre 2022
Provisions pour litiges	266 543	-	(266 543)	-	-
Provisions pour garantie	85 705	49 590	(62 149)	610	73 756
Provisions pour pertes de change	26 289	9 349	(26 289)	-	9 349
Provisions pour risques et charges	378 537	58 939	(354 981)	610	83 105

La provision pour litiges concernait en 2021 :

- les litiges prud'homaux dans lesquels la société est engagée. La provision a été évaluée selon les risques estimés par la Direction de la société,
- un litige commercial avec l'un des fournisseurs de la société en lien avec une livraison de produits défectueux.

La provision pour garantie est dotée pour couvrir les dépenses de réparation future sur les Blaxtair retournés par les clients.

- *Emprunts et dettes financières*

En euros	31 décembre 2021	Nouveaux emprunts	Rembour- sements	Ecarts de conversion	31 décembre 2022
Emprunts obligataires - non courant	-	4 000 000	-	-	4 000 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 895 116	-	(658 667)	-	4 236 449
Emprunts auprès des collectivités	150 000	-	(68 750)	-	81 250
Avances conditionnées	151 946	70 053	-	-	221 999
Autres emprunts et dettes assimilées	288 000	-	-	-	288 000
Intérêts courus sur emprunts	4 802	85 219	-	-	90 021
Emprunts et dettes financières	5 489 864	4 155 272	(727 417)	-	8 917 719

Emprunts obligataires

L'assemblée générale du 9 juin 2022 a approuvé l'émission de cet emprunt obligataire convertible d'un montant total de 4,0M€ souscrit par Inveready.

Les principales caractéristiques de ce projet d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA 2022 ») sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts : 7,75%
Prix de conversion	4,25 €

Emprunts auprès des établissements de crédit

Le Groupe a souscrit auprès de la Banque Populaire un emprunt de 750 000 euros en novembre 2019 au taux de 1,34% l'an, amortissable sur 72 mois.

La BPI a accordé un prêt de 500 000 euros au Groupe en date du 26 septembre 2018 sur une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025, au taux de 1,67% l'an. Le Groupe bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

Le prêt innovation de la BPI pour 1 500 000 euros a été octroyé le 4 décembre 2019 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au taux de 2,77% l'an. Le Groupe bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

Le Groupe a conclu avec la BNP en décembre 2019 un contrat de crédit de 750 000 euros, en complément du financement octroyé par la Banque Populaire pour le même montant. Cet emprunt est amortissable par échéances constantes sur une durée de 48 mois au taux fixe de 1,75% l'an.

Arcure a obtenu du pool de ses partenaires bancaires (BPI, Banque Populaire et BNP Paribas) un prêt de 2M€. Pour ce prêt, garanti à hauteur de 90% par l'État français, Arcure a eu la possibilité de choisir un remboursement en 4 ans, à l'issue de deux différés successifs d'un an. Ainsi, le remboursement démarrera à compter de 2022. Les taux applicables sont de 0,75% l'an auprès de la BNP, 0,73% l'an auprès de la Banque Populaire et 2,25% l'an auprès de la BPI.

L'intégralité des emprunts contractés par Arcure est en euros.

Emprunts auprès des collectivités

Au 31 décembre 2022, les emprunts auprès des collectivités correspondent à un prêt à taux zéro accordé par la région Normandie pour un montant initial de 300 000 euros remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an, avec la première échéance en juillet 2019.

Avances conditionnées

Au 31 décembre 2022, elles sont constituées exclusivement d'une avance remboursable CPS4EU obtenue en 2019 par Arcure s'établissent ainsi à 222 K€ au 31 décembre 2022.

Autres emprunts et dettes assimilées

Les autres emprunts et dettes assimilées sont constitués du solde du montant versé par la BPI au titre du contrat d'assurance prospection commerciale à l'export (Coface) sur la base des dépenses de prospection export engagées à cette date. Ce contrat est destiné à financer, pour partie, les dépenses de prospection commerciale à l'export.

Covenant

Aucun covenant financier n'est attaché à la dette financière au 31 décembre 2022.

Le contrat obligataire prévoit, à compter du second semestre 2023, le respect des ratios suivants :

- Dette Financière Nette / EBITDA < 5
- EBITDA / Financial Interests > 4,5.

Ces ratios sont évolutifs dans le temps.

Echéances des emprunts et dettes financières

31 décembre 2022	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 000 000		4 000 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 236 449	1 315 703	2 920 746	
Emprunts auprès des collectivités	81 250	75 000	6 250	
Avances conditionnées	221 999	14 250	207 750	
Autres emprunts et dettes assimilées	288 000	93 000	170 625	24 375
Intérêts courus sur emprunts	90 021	90 021		
Emprunts et dettes financières	8 917 719	1 587 974	7 305 371	24 375

-

31 décembre 2021	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 895 116	760 051	3 985 066	150 000
Emprunts auprès des collectivités	150 000	75 000	75 000	-
Avances conditionnées	151 946	-	151 946	-
Autres emprunts et dettes assimilées	288 000	44 251	152 343	91 406
Intérêts courus sur emprunts	4 802	4 802	-	-
Emprunts et dettes financières	5 489 864	884 104	4 364 355	241 406

- Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs	2 593 541	2 101 748
Fournisseurs et comptes rattachés	2 593 541	2 101 748

- Autres dettes et comptes de régularisation

En euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances, acomptes reçus sur commandes	273 453	225 585
Dettes sociales	1 249 435	1 192 288
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	559 536	309 274
Dettes sur acquisition d'actifs	-	204 294
Autres dettes	9 593	150 015
Ecart de conversion passif	53 099	62 462
Produits constatés d'avance	11 795	106 850
Autres dettes et comptes de régularisation	2 156 912	2 250 768

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, les autres dettes et comptes de régularisation sont d'échéance inférieure à un an.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales est principalement liée à la TVA.

6. Information sectorielle

- *Information sectorielle géographique*

Les données relatives au chiffre d'affaires sont fournies dans la note 4.1 Chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés du groupe sont majoritairement attribuables à la France.

- *Information sectorielle par activité*

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité.

7. Autres informations

- *Transactions avec les parties liées*

c) Transactions avec les parties

Le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues aux conditions normales de marché.

d) Rémunération des dirigeants

La rémunération brute allouée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2022 est de 693 931 euros (561 066 au titre de l'exercice 2021).

- *Engagements hors bilan*

e) Engagements donnés

Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaire, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 3,74% en 2022 et 0,90% en 2021
- Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans
- Table de mortalité 2016 INSEE (MAJ 2018 CSO)

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à 89 736 euros au 31 décembre 2022 (137 138 euros au 31 décembre 2021).

Loyers restants à verser dans le cadre des contrats de location

Le Groupe n'a pas conclu de contrat de location-financement.

Engagements relatifs à des contrats de location simple

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

En euros	Date de signature du bail	Date de fin du bail	Loyer annuel hors taxes et hors charges	Engagements futurs au 31 décembre 2022
Bail siège Pantin	03/06/2016	03/06/2026	53 917	184 648
Bail locaux Pantin - extension locaux	01/02/2019	31/12/2022	38 773	38 773
Total			92 690	223 421

En euros	Date de signature du bail	Date de fin du bail	Loyer annuel hors taxes et hors charges	Engagements futurs au 31 décembre 2021
Bail siège Pantin	03/06/2016	03/06/2026	46 750	206 853
Bail locaux Pantin - extension locaux	01/02/2019	31/12/2022	52 392	52 392
Total			99 142	259 245

Autres engagements donnés

Néant.

f) Engagements reçus

Néant.

- *Honoraires des commissaires aux comptes*

En euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contrôle légal des comptes	62 700	57 825
Autres prestations de services	8 000	28 065
Total	70 700	85 890

Comptes sociaux

Bilan

ACTIF

En €	Note	31-déc.-22			31-déc.-21
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		13 272 700	(8 865 821)	4 406 878	514 730
Fonds commercial				-	-
Autres immobilisations incorporelles		862 880	-	862 880	3 720 469
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				-	-
Immobilisations incorporelles	5.13	14 135 579	(8 865 821)	5 269 758	4 235 200
Installations techniques, matériel & outillage industriels		299 670	(210 993)	88 677	44 619
Autres immobilisations corporelles		408 539	(302 920)	105 620	104 844
Immobilisations en cours				-	-
Avances & acomptes				-	-
Immobilisations corporelles	5.13	708 210	(513 913)	194 297	149 463
Titres de participation et créances rattachées		482 206	-	482 206	219 270
Autres immobilisations financières		281 243	(18 390)	262 853	248 839
Immobilisations financières	5.14	763 449	(18 390)	745 059	468 109
Actif immobilisé		15 607 238	(9 398 124)	6 209 114	4 852 771
Matières premières, approvisionnements	5.15	1 248 190	-	1 248 190	623 166
Produits finis	5.15	1 361 813	(20 598)	1 341 215	866 178
Avances & acomptes versés sur commandes	5.16	261 590		261 590	362 597
Clients et comptes rattachés	5.16 - 5.17	6 174 899	(41 423)	6 133 476	4 421 865
Autres créances	5.16 - 5.17	1 596 164	-	1 596 164	2 493 880
Disponibilités	5.18	3 334 248	-	3 334 248	1 372 464
Charges constatées d'avance	5.19	94 962	-	94 962	113 175
Frais d'émission des emprunts		151 119	-	151 119	
Actif circulant		14 222 986	(62 021)	14 160 965	10 253 324
Comptes de régularisation actif		9 349	-	9 349	2 979
Total actif		29 839 574	(9 460 145)	20 379 429	15 109 074

PASSIF

En €	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital social ou individuel (dont versé : 570 426 euros)		570 426	501 864
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4 632 122	4 806 766
Réserves statutaires ou contractuelles		1 445 459	1 445 459
Autres réserves		102 760	102 760
Report à nouveau		(420 182)	(420 182)
Résultat de l'exercice		171 471	(1 847 071)
Subventions d'investissement		380 465	458 081
Capitaux propres	5.20	6 882 522	5 047 678
Avances conditionnées	5.21	222 000	151 946
Autres fonds propres		222 000	151 946
Provisions pour risques	5.22	64 016	343 902
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges		64 016	343 902
Emprunts obligataires convertibles	5.23	4 074 072	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.23	4 317 699	5 049 918
Emprunts et dettes financières diverses	5.23	303 949	288 000
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	5.16	165 644	225 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.16	2 572 457	2 081 643
Dettes fiscales & sociales	5.16	1 542 346	1 467 947
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.16	-	204 294
Autres dettes	5.16	186 048	140 015
Produits constatés d'avance	5.19	11 795	106 850
Emprunts et dettes		13 174 009	9 564 251
Comptes de régularisation passif	5.19	36 882	1 297
Total passif		20 379 429	15 109 074

Compte de résultat

En €	Note	31-déc.-22	31-déc.-21	Var. absolue
Ventes de marchandises		18 763	(153)	18 916
Production vendue biens		10 820 654	8 842 069	1 978 585
Production vendue services		1 115 269	1 224 859	(109 591)
Chiffre d'affaires nets	5.1	11 954 686	10 066 776	1 887 910
Production stockée	5.2	452 348	67 864	384 484
Production immobilisée	5.2	2 004 869	2 053 287	(48 418)
Subventions d'exploitation	5.2	27 500	2 500	25 000
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	5.2	498 251	167 524	330 727
Autres produits	5.2	59 378	7 313	52 065
Total des produits d'exploitation		14 997 032	12 365 263	2 631 769
Achats de marchandises (y.c droits de douane)	5.3	5 666	6 426	(760)
Variation de stock (marchandises)	5.3	(3 062)	(8 020)	4 958
Achats de matières premières et autres approv.	5.3	4 095 138	2 613 478	1 481 659
Variations de stocks	5.3	(625 024)	(157 856)	(467 168)
Autres achats et charges externes	5.4	5 353 609	5 021 149	332 460
Impôts, taxes et versements assimilés		117 282	92 046	25 236
Salaires et traitements	5.5 / 5.6 / 5.7	3 572 140	3 412 085	160 055
Charges sociales	5.5	1 347 276	1 348 764	(1 488)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.8	1 217 480	1 996 532	(779 052)
Dotations aux provisions sur actif circulant	5.8	29 838	64 942	(35 104)
Dotations aux provisions pour risques & charges	5.8	35 848	264 958	(229 110)
Autres charges	5.9	207 901	337 094	(129 193)
Total des charges d'exploitation		15 354 091	14 991 599	362 492
Résultat d'exploitation		(357 059)	(2 626 336)	2 269 277
Autres intérêts et produits assimilés		3 304	17 064	(13 760)
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 979	56 683	(53 704)
Revenu des titres de participation		7 934	6 199	1 735
Différences positives de change		(3 803)	17 127	(20 930)
Total des produits financiers		10 414	97 072	(86 658)
Dotations financières aux amortissements et provisions		27 739	2 979	24 760
Intérêts et charges assimilées		240 390	89 100	151 290
Différence négatives de change		25 974	-	25 974
Autres charges financières		38 447	1 661	36 785
Total des charges financières		332 550	93 740	238 810
Résultat financier	5.10	(322 136)	3 332	(325 468)
Résultat courant avant impôts		(679 195)	(2 623 004)	1 943 809
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		93 116	5 110	88 006
Produits des cessions d'éléments d'actifs		3 809	-	3 809
Total des produits exceptionnels		96 925	5 110	91 815
Pénalités, amendes fiscales et pénales		132	-	132
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 069	1 044	6 025
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		400	-	400
Total des charges exceptionnelles		7 601	1 044	6 556
Résultat exceptionnel	5.11	89 324	4 066	85 258
Participation des salariés				-
Impôts sur les bénéfices	5.12	761 342	771 867	(10 525)
Total des produits		15 104 371	12 467 445	2 636 925
Total des charges		14 932 899	14 314 516	618 383
Résultat net		171 471	(1 847 071)	2 018 542

Etats de variation des capitaux propres

En €	1-janv.-22	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Augmentation de capital	Subventions d'investissements	31-déc.-22
Capital souscrit-appelé-versé	501 864	-	-	68 562	-	570 426
Primes d'émission	1 860 350	(1 847 071)	-	1 672 427	-	1 685 706
Primes de conversion	2 946 416	-	-	-	-	2 946 416
Réserves statutaires ou contractuelles	1 445 459	-	-	-	-	1 445 459
Distribution dividendes	-	-	-	-	-	-
Réserves statutaires	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	102 760	-	-	-	-	102 760
Report à nouveau	(420 182)	-	-	-	-	(420 182)
Résultat de l'ex. précédent	(1 847 071)	1 847 071	-	-	-	-
Total avant résultat	4 589 596	-	-	1 740 989	-	6 330 585
Résultat de l'exercice en cours			171 471			171 471
Total après résultat	4 589 596	-	171 471	1 740 989		6 502 057
Subventions d'investissements	458 081	-	-	-	(77 616)	380 465
Capitaux propres	5 047 677	-	171 471	1 740 989	(77 616)	6 882 522

Tableau des flux de trésorerie

	31-déc.-22	31-déc.-21
Résultat d'exploitation	(357 059)	(1 657 205)
+ Dotation nette aux amortissements	1 217 480	1 996 532
+ Dotation nette aux provisions	-357 851	211 661
- Production immobilisée	-2 004 869	-2 053 287
Résultat brut d'exploitation	(1 502 298)	(1 502 298)
- Variation des créances clients et autres créances	-1 757 216	-2 098 731
- Variation des stocks	-1 069 824	-233 740
+ Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	576 292	-128 504
+ Variation des dettes sociales nettes	-14 746	132 544
+ Variation des dettes fiscales nettes (hors IS)	2 641	116 031
-Variation du BFR d'exploitation	(2 262 853)	(2 212 401)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(3 765 151)	(3 714 699)
+ Résultat financier cash	-297 376	-50 372
+ Résultat exceptionnel cash	-3 692	4 066
+ Crédit impôt	761 342	771 867
- Variation des créances liées à l'activité	862 737	213 448
+ Variation des dettes liées à l'activité	-5 034	106 850
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(2 447 175)	(2 668 840)
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-292 404	-222 565
- Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	-295 340	413 492
- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 800	0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	0	0
+ Intérêts reçus	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(585 945)	190 927
+ Augmentation de capital	1 740 989	0
Variation des autres fonds propres	14 000	242 845
+/- Emprunts	3 239 915	-460 450
- Dividendes	0	0
+ Variation des comptes courants	0	0
- Intérêts versés	0	0
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement	4 994 904	(217 605)
Variation de Trésorerie	1 961 784	(2 695 518)

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1 : La Société

Arcure est une société anonyme, créée en 2009, spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image, partie prenante majeure de la révolution vers l'autonomie des véhicules industriels.

Arcure conçoit et commercialise une solution intelligente de prévention des collisions entre les véhicules en environnement industriel exigeant et les piétons, dénommée Blaxtair. Blaxtair est un système destiné à équiper les engins industriels off road, véhicules de construction et de manutention, opérant dans des secteurs aussi variés que les usines, les entrepôts, le recyclage, les chantiers de travaux publics, les carrières, etc... Il dote ces engins dangereux d'une intelligence destinée à détecter des piétons et à alerter de manière fiable et pertinente le conducteur ou à permettre aux constructeurs de le coupler avec les commandes des engins afin d'arrêter automatiquement le véhicule en cas de risque identifié de collision avec une personne.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

2.1 Principes et conventions générales

Les Comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du code de commerce et des règlements ANC 2020-09 et 2014-03 relatifs au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3 Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et développement ;
- En 2022, Arcure a réalisé une levée de fonds de 6,0 M€ (Voir Note 4.1 - Evénements significatifs de l'exercice) ;
- La société disposait d'une trésorerie de 3 334 K€ au 31 décembre 2022.

Ces financements doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie de la société à moyen terme, au-delà des 12 prochains mois.

2.4 Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- le Crédit d'Impôt Recherche,
- l'évaluation des frais de développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus,
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

Note 3 : Principales méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs à des projets,
- Des licences d'utilisation de logiciels.

Frais de développement

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,

- Capacité de l'actif incorporel à générer des avantages économiques probables,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue en pratique à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation de ces frais de développement est estimée de 2 à 4 ans, en fonction de la durée de commercialisation prévue, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilisation à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 3 ans, correspondant à leur durée d'utilisation.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 ans,
Matériel et outillage industriel.....	2 à 3 ans,
Matériel de transport.....	2 à 5 ans,
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans,
Mobilier	5 ans.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les titres de participation détenus dans la filiale du Groupe et créances rattachées vis-à-vis de la filiale,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité,
- des dépôts et cautionnements.

3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour pertes de change.

3.5 Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des stocks de composants comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres frais directement attribuables.

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêtés des comptes.

3.6 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.

3.7 Affacturage

La société a recours à un prestataire d'affacturage, BPI France, auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme.

Ce contrat prévoit un plafond à hauteur de 200 000 euros, moyennant une commission de 0,80%, de frais de dossier de 500 € HT, ainsi qu'un calcul quotidien d'intérêts arrêtés globalement à la fin de chaque mois.

Ce contrat prévoit qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, le factor dispose d'un droit de recours envers la société : les créances clients cédées par la Société et non réglées 120 jours à date de la facture de vente seront « définancées ».

- a) *Lors de la cession des créances au factor* : La société décomptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor ».
- b) *Lors du règlement des créances par le client* : le factor en informe la Société.
- c) *Contrepassation des créances non réglées au-delà d'un délai de 120 jours* : le factor effectue une contrepassation des créances. Les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et restituées à la société, chargée d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces montants initialement financés sont inscrits au crédit du compte courant factor avec pour contrepartie le débit des créances clients.

Ce contrat prévoit une retenue de garantie d'un montant de 20 000 euros à hauteur d'une ligne de crédit de 200 000 euros. Cette retenue de garantie est comptabilisée en Autres créances.

3.8 Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

3.9 Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 5.20 de la présente annexe.

3.10 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement ANC 2014-03 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager au cours des 12 à 24 mois suivants au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre et au coût des pièces détachées.

3.11 Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionné au succès technique et commercial du projet financé sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 5.21.

3.12 Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de matériels et de prestations de services.

- **Vente de matériels** : les équipements commercialisés par la Société sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.
- **Revenu des prestations de services** : Les prestations de services concernent principalement les prestations d'installation de matériels et les prestations de recherche et développement.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus lorsque les prestations sont réalisées. Les revenus correspondants aux prestations de recherche et développement sont reconnus selon la méthode à l'avancement sur la durée du projet, en fonction des temps passés sur les projets par les équipes.

3.13 Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période de comptabilisation des charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

Dans le cadre du projet COVER, la société a bénéficié en 2019 et 2020 d'une subvention versée par le CEA. Le versement des subventions suit un calendrier de versement établi contractuellement. L'éligibilité à la subvention repose sur un budget de dépenses à engager au titre de la recherche et du développement sur le projet.

Dans le cadre du projet CPS4EU, la Société bénéficie d'un financement mixte de la part de la BPI et de l'Union Européenne, sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

Ces subventions, destinées à financer des développements technologiques innovants, sont qualifiées de subventions d'investissement. A ce titre, elles sont enregistrées en capitaux propres en contrepartie d'un poste d'avances à recevoir, minoré des montants déjà encaissés. L'amortissement de cette subvention démarre lors de l'activation des frais de développement qu'elle vient financer.

Les avances remboursables sont reconnues au passif du bilan lors de leur versement.

3.14 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a demandé et obtenu le remboursement du crédit d'impôt recherche 2020 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur en décembre 2021. Le remboursement est intervenu courant mars 2022.

Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste Impôt sur les Sociétés du compte de résultat.

3.15 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels correspondent aux éléments exceptionnels listés par le PCG, dont les subventions d'investissement.

3.16 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaire, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 3,74% en 2022 et 0,90% en 2021 ;
- Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans ;
- Table de mortalité 2016 INSEE (MAJ 2018 CSO).

L'engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes.

3.17 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, AGA...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 4 : Evènements significatifs**4.1 Evènements significatifs de l'exercice**

L'exercice 2022 a été marqué pour les évènements suivants :

- Croissance de l'activité

Le chiffre d'affaires 2022 d'Arcure s'établit à 12,0 M€ en progression de 18,8% par rapport à 2021. L'essentiel de la croissance de l'exercice a été réalisé au second semestre. En effet, malgré une activité commerciale en hausse, le premier semestre a été impacté par des difficultés d'approvisionnement de certains composants électroniques qui ont entraîné des décalages de livraison. Le second semestre a, quant à lui, bénéficié d'un effet de rattrapage ainsi que de l'accélération du plan de développement de la Société, à la suite du succès de sa levée de fonds de 6 M€ en juin 2022. Ces nouveaux moyens ont permis à Arcure de rapidement intensifier son déploiement aux États-Unis et de lancer, au second semestre de l'exercice, la commercialisation à grande échelle du Blaxtair Origin, sa solution la plus avancée de détection de piétons pour prévenir les accidents avec les engins.

- Levée de fonds

Emprunts obligataires

Le 6 mai 2022, la société a signé un protocole d'accord avec Inveready dans le cadre d'un projet d'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 4,0 M€ visant à accompagner la Société dans sa trajectoire de croissance.

Les principales caractéristiques de ce projet d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA 2022 ») sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts : 7,75%
Prix de conversion	4,25 €

L'assemblée générale du 9 juin 2022 a approuvé l'émission de cet emprunt obligataire convertible et Inveready a souscrit les deux tranches pour un montant total de 4,0M€.

Augmentation de capital

La société a réalisé au mois de juin 2022 une augmentation de capital de 2,0 M€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid).

- Livraison de composants défectueux

Au cours du dernier trimestre 2021, Arcure SA avait passé une commande de composants auprès d'un fournisseur américain pour un montant total de 234 KUSD, soit 202 K€ et pour laquelle un acompte de 100% de la commande avait été versés. Le matériel livré début 2022 s'est avéré défectueux et l'acompte versé avait fait l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2021, soit 202 K€.

Au cours de l'exercice, la société a renvoyé le matériel à son fournisseur et a pu obtenir le remboursement intégral des sommes versées. Par conséquent, la provision constatée fin 2021 a été reprise en totalité en 2022.

- Acquisition et attribution d'actions gratuites

En application des plans d'attribution gratuite d'actions décidés respectivement par le Directoire le 31 mars 2020 et par le Directoire le 31 juillet 2019, le Directoire :

- par décision en date du 16 janvier 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 2 250 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 22 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €).

- par décision en date du 1^{er} avril 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 450,00 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 4 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune.

- par décision en date du 31 août 2022, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 287,70 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 2 877 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10€) chacune.

Ces actions sont soumises à une période de conservation d'un an conformément aux dispositions légales.

Par ailleurs, le Directoire du 1^{er} avril 2022, faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 18 juin 2020 a procédé à l'attribution de 20 000 actions gratuites.

Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Depuis 2021, la Société offre à ses salariés la possibilité d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 18 juin 2020 dans sa quinzième résolution, le Directoire :

- par décision en date du 21 mars 2022 procédé à l'attribution de 4 608 actions gratuites, 7 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2nd semestre 2021) en actions gratuites.

- par décision en date du 30 septembre 2022 procédé à l'attribution de 5 623 actions gratuites, 9 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (1^{er} semestre 2022) en actions gratuites.

4.2 Evènements postérieurs à la clôture

- Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement

En application des plans d'attribution gratuite d'actions décidés respectivement par le Directoire le 31 juillet 2019 tel que modifié par décision du Directoire le 31 mars 2021, le Directoire :

- par décision en date du 16 janvier 2023, a constaté l'augmentation de capital correspondante d'un montant nominal de 2 250 euros, par prélèvement de ladite somme sur le compte « prime d'émission », par création et émission de 22 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €).

- Conversion des primes semestrielles en actions gratuites

Dans le cadre de la possibilité offerte aux salariés d'opter chaque semestre entre le versement de la prime semestrielle sur objectifs en numéraire et l'attribution d'actions, le Directoire du 3 avril 2023 procédera à l'attribution de 4 559 actions gratuites, 4 salariés ayant opté pour le versement de leur prime semestrielle (2nd semestre) en actions gratuites.

- Impact de la crise en Ukraine

Concernant la situation actuelle liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, au-delà des conséquences macroéconomiques, la société estime à ce jour ne pas subir d'impact dans la mesure où elle ne réalise aucune vente significative, ni ne s'approvisionne dans l'un ou l'autre de ces pays, ni dans des zones directement impactées par ce conflit, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Note 5 : Notes sur les comptes annuels**5.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'élève à 11 955 K€ au 31 décembre 2022 contre 10 067 K€ au 31 décembre 2021.

Les ventes de produits finis s'élèvent à 10 820 K€ en 2022 contre 8 842 K€ en 2021 et correspondent principalement aux ventes de Blaxtair. Les ventes de prestations de services sont passées de 1 225 K€ en 2021 à 1 115 K€ en 2022.

En €	2022	2021
Ventes marchandises	18 763	-
Ventes de produits finis	10 820 654	8 841 916
Prestations de services	1 115 269	1 224 859
Chiffre d'affaires	11 954 686	10 066 776

Ce chiffre d'affaires inclut les ventes réalisées auprès de la filiale Blaxtair Inc. à hauteur de 2 573 K€ en 2022 contre 1 245 K€ en 2021 au titre des ventes de produits et de 150 K€ en 2022 contre 170 K€ en 2021 au titre des prestations de services. Ces prestations correspondent aux management fees.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés se présente de la façon suivante :

En €	2022	2021
Ventes - France	3 563 287	3 283 516
Ventes export	8 391 399	6 783 260
<i>Reste de l'Europe</i>	<i>4 872 822</i>	<i>4 298 612</i>
<i>Asie</i>	<i>481 505</i>	<i>940 297</i>
<i>Amérique du Nord</i>	<i>2 720 073</i>	<i>1 428 951</i>
<i>Reste du monde</i>	<i>316 999</i>	<i>115 400</i>
Chiffre d'affaires	11 954 686	10 066 776

5.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En €	2022	2021
Production stockée	452 348	67 864
Production immobilisée	2 004 869	2 053 287
Subventions d'exploitations	27 500	2 500
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	498 251	167 524
Autres produits	59 378	7 313
Total des produits d'exploitation	3 042 346	2 298 488

Arcure a poursuivi le développement de la version 4 du Blaxtair au cours du premier semestre de l'exercice avant son lancement au second semestre (Cf Note 5.13). Depuis le lancement, les équipes travaillent sur le développement de nouvelles fonctionnalités. Ces développements sont menés avec la contribution de sous-traitants publics comme le CEA ou des sous-traitants privés agréés CIR ou non.

Le montant des frais de développement activés au cours de l'exercice s'élève à 1 994 K€, dont 469 K€ de sous-traitance, contre 1 975 K€ dont 553 K€ de sous-traitance, en 2021.

La Société a bénéficié de nouvelles subventions d'exploitation en 2022, à hauteur de 27 K€.

Les reprises de provisions sont détaillées en Note 5.22.

Les autres produits, de 59 K€, sont relatifs aux gains de change sur opérations commerciales.

5.3 Marge brute

La société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat Marge Brute compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

Ainsi, la société définit sa marge brute comme la différence entre d'une part le chiffre d'affaires, hors management fees facturées à Blaxtair Inc., et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

- concernant les produits :
 - les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers (y compris composants, coûts de personnel, frais généraux et variations de stocks),
 - les prestations d'assemblage des produits,
 - les charges de personnel relatives à l'activité de production,
 - le coût des licences de la technologie CEA enregistré comptablement dans les autres charges ;
- concernant les services :
 - les charges de personnel relatives aux activités de prestations de services,
 - les coûts des prestations de services réalisées par des fournisseurs, telles que les installations de matériel.

En €	2022	2021
Chiffre d'affaires	11 954 686	10 066 776
- Management fees facturées à Blaxtair Inc	(149 561)	(169 718)
Chiffre d'affaires hors management fees	11 805 125	9 897 058
Coût des ventes	6 320 440	5 027 309
Marge Brute	5 484 686	4 869 749
Taux de marge brute	46%	49%

5.4 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

Comptes sociaux

En €	2022	2021
Sous-traitance et installations	2 605 315	2 342 394
Honoraires et commissions	606 568	876 501
Achats d'études	475 368	373 696
Locations & charges locatives	273 854	278 498
Voyages et déplacements	351 997	260 024
Transports	379 912	255 424
Assurances	169 506	142 098
Recrutement et formation	56 586	129 995
Entretien, maintenance, licences informatiques	101 570	113 050
Publicité	135 787	86 929
Achats petits matériels et fournitures	79 931	103 914
Divers (téléphonie, cotisations, réceptions,...)	83 813	50 067
Frais bancaires	33 401	43 186
Autres achats et charges externes	5 353 609	5 055 776

Les autres achats et charges externes augmentent de 298 K€ entre 2021 et 2022, étant rappelé que la Société avait mis en place un plan d'économies en 2020 :

- les charges de sous-traitance et d'installations augmentent de 263 K€, en lien avec le développement de l'activité et des prestations de services réalisées auprès des clients ;
- le poste achats d'études en augmentation de 102 K€ qui passe ainsi de 374 K€ en 2021, dont 247 K€ au titre des prestations réalisées par le CEA, à 475 K€ en 2022, dont 144 K€ avec le CEA ;
- les frais de transport sont en hausse de 124 K€, et les frais de déplacement augmentent de 92 K€, en lien avec la croissance observée en 2022 ;
- Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution de 270 K€ du poste honoraires et commissions en relation avec un moindre recours à certains prestataires extérieurs pour les éléments courants, ainsi que par la diminution des frais de recrutement de 73 K€ comparativement à l'année 2021.

Au cours de l'exercice, la société a engagé un montant total de 427 K€ en relation avec la levée de fonds, dont 260 K€ relatifs à l'augmentation de capital et comptabilisé en diminution de la prime d'émission, et 170 K€ relatifs à l'émission des obligations convertibles et comptabilisées en charges à répartir à l'actif du bilan.

En 2022, le montant total des frais de recherche et développement est de 2 463 K€, dont 1 994 K€ activés et 470 K€ comptabilisés en charges.

5.5 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €	2022	2021
Salaires et traitements	3 572 140	3 412 085
Charges sociales	1 347 276	1 348 764
Charges de personnel	4 919 416	4 760 849

L'augmentation est principalement liée à l'augmentation des charges de personnel détaché à hauteur de 164K€ dont l'évolution s'explique notamment par le développement du bureau en Allemagne.

Les autres postes sont globalement stables.

5.6 Effectifs

L'évolution des effectifs est la suivante :

	2022	2021
Dirigeants	3	3
Cadres	40	40
Agents de maîtrise et techniciens	5	5
Effectif	48	48

5.7 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute allouée aux membres du Directoire, au nombre de 3 personnes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 576 360 euros.

La rémunération brute allouée aux membres du Directoire, au nombre de 3 personnes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 539 378 euros.

5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En €	2022	2021
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 217 480	1 996 532
Dotations aux provisions sur actif circulant	29 838	64 942
Dotations aux provisions pour risques & charges	35 848	264 958
Total	1 283 167	2 326 433

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En €	2022	2021
Immobilisations incorporelles	1 107 010	1 901 326
Immobilisations corporelles	93 679	95 206
Amortissement des charges à répartir	16 791	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 217 480	1 996 532

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives à l'amortissement des frais de développement activés. En 2021, les amortissements concernaient la version 3.2 du Blaxtair, totalement amortie au 31 décembre 2021. La commercialisation de Blaxtair Origin ayant débuté au second semestre 2022, aucune charge d'amortissement n'a été constatée au cours des 6 premiers mois de l'exercice.

Les dotations pour dépréciations des actifs circulants concernent les comptes clients pour 9 K€ et les stocks pour 20 K€.

L'amortissement des charges à répartir est relatif aux frais d'émission des obligations convertibles comptabilisés en charges à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt, c'est-à-dire 5 ans.

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent la provision pour garantie à hauteur des 35K€.

5.9 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 208 K€ au 31 décembre 2022 contre 307 K€ au 31 décembre 2021.

Elles correspondent principalement aux redevances versées au CEA dans le cadre du contrat de licence à hauteur de 138 K€ au titre de 2022 et de 174 K€ au titre de 2021.

5.10 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En €	2022	2021
Autres intérêts et produits assimilés	3 304	17 064
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 979	56 683
Revenu des titres de participation	7 934	6 199
Différences positives de change	(3 803)	17 127
Total des produits financiers	10 414	97 072
Dotations financières aux amortissements et provision	27 739	2 979
Intérêts et charges assimilées	240 390	89 100
Différence négatives de change	25 974	-
Autres charges financières	38 447	1 661
Total des charges financières	332 550	93 740
Résultat financier	(322 136)	3 332

Le résultat financier est une perte de 322 K€ principalement constituée :

- des intérêts financiers relatifs à la dette financière (dette bancaire et obligations convertibles) de la société à hauteur de (240)K€ ;

- et du résultat de change de (55)K€ incluant les dotations et reprises de provision pour perte de change ;

- et des moins-values sur actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de (31)K€.

5.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

En €	2022	2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	93 116	5 110
Produits des cessions d'éléments d'actifs	3 809	-
Produits exceptionnels sur opération en capital	-	-
Total des produits exceptionnels	96 925	5 110
Pénalités, amendes fiscales et pénales	132	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 069	1 044
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	400	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Total des charges exceptionnelles	7 601	1 044
Résultat exceptionnel	89 324	4 066

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont relatifs à l'étalement des subventions d'investissements perçues dans le cadre des projets COVR et CPS4EU.

5.12 Impôt

Impôt courant

Le montant de l'impôt sur les sociétés exigible au titre des exercices présentés est nul compte tenu des pertes constatées.

Crédit impôt recherche et innovation

Le crédit d'impôt recherche constaté au titre de 2022 s'élève à 739 K€ contre 776 K€ en 2021.

Le crédit d'impôt innovation constaté au titre de 2022 s'élève à 10 K€ contre 18 K€ en 2021.

A noter qu'une régularisation de 11K€ a été constatée en 2022 relative au crédit d'impôt recherche 2021. Le produit d'impôt comptabilisé s'élève ainsi à 761 K€.

Accroissement/ allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde des déficits antérieurs reportables est de 18 786 672 euros au 31 décembre 2022 et de 18 274 286 euros au 31 décembre 2021.

5.13 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

- Valeurs brutes

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

Immobilisations	1-janv.-22	Augmentation	Diminution	Transfert	31-déc.-22
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 273 542	123 317	-	4 875 841	13 272 700
Immobilisations incorporelles en cours	3 720 469	2 018 251	-	(4 875 841)	862 879
Immobilisations incorporelles	11 994 011	2 141 569	-	-	14 135 579
Installations techniques, matériel & outillage industriels	210 687	88 983	-	-	299 670
Autres immobilisations corporelles	363 799	49 531	(4 790)	-	408 539
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	574 486	138 514	(4 790)	-	708 210
Total immobilisations incorporelles et corporelles	12 568 497	2 280 082	(4 790)	-	14 843 789

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des frais de développement relatifs à des projets et des licences d'utilisation de logiciels.

Les Concessions, brevets, licence, correspondent à la production immobilisée à hauteur de 12 520 K€ euros au 31 décembre 2022 dont 4 875 K€ sur la version du Blaxtair Origin commercialisée au cours de l'exercice 2022.

o Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à la production immobilisée relative au développement de nouvelles fonctionnalités du Blaxtair à hauteur de 838 K€ ainsi qu'aux frais de développement du futur CRM à hauteur de 25 K€.

- Amortissements

Au 31 décembre 2022, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

Amortissements	1-janv.-22	Augmentations	Diminutions	31-déc.-22
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	(7 758 811)	(1 107 010)	-	(8 865 821)
Immobilisations incorporelles	(7 758 811)	(1 107 010)	-	(8 865 821)
Installations techniques, matériel & outillage industriels	(166 068)	(44 925)	-	(210 993)
Autres immobilisations corporelles	(258 954)	(48 756)	4 790	(302 920)
Immobilisations corporelles	(425 022)	(93 680)	4 790	(513 913)
Total	(8 183 834)	(1 200 690)	4 790	(9 379 734)

5.14. Etat des immobilisations financières

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Comptes sociaux

Immobilisations	1-janv.-22	Augmentation	Diminution	31-déc.-22
Titres de participation	89 676			89 676
Créances rattachées à des titres de participation	129 594	1 745 608	(1 482 672)	392 530
Dépôts de garantie	146 258	10 775		157 033
Contrat de liquidité	102 581	178 011	(156 382)	124 211
Immobilisations financières	468 109	1 934 394	(1 639 054)	763 449
Dépréciation des titres de participation	-	-	-	-
Dépréciation des actions propres	-	(18 390)	-	(18 390)
Total	468 109	1 916 004	(1 639 054)	745 059

- Titres de participation

La Société détient 100% des titres de sa filiale Blaxtair Inc. :

En euros		VB des titres	VN des titres	% de détention	Capitaux propres	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)								
	Blaxtair Inc.	€89 676	€89 676	100%	(\$1 581 562)	€392 530	-	-
2. participations (10 à 50% du capital détenu)	Néant							

- Contrat de liquidité

Suite à l'Introduction en Bourse de la Société en 2019, le contrat de liquidité a été confié par ARCURE à ODDO BHF SCA.

A la date de signature du contrat, la Société a affecté un montant de 150 000 euros au contrat de liquidité. Un versement complémentaire de 50 000 euros a été effectué au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2022, ce poste, d'un montant total de 124 211 euros, correspond :

- à hauteur de 9 181 euros à la trésorerie du contrat de liquidité
- et à hauteur de 115 029 euros aux 43 927 actions propres (18 289 au 31 décembre 2021) détenues dans le cadre de ce contrat.

Au 31 décembre 2022, ces actions propres font l'objet d'une dépréciation de 18 390 euros.

5.15 Stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Stocks de composants	1 248 190	623 166
Stocks de produits finis	1 361 813	917 014
Valeur Brute	2 610 004	1 540 180
Provision sur stocks	(20 598)	(50 836)
Valeur Nette	2 589 405	1 489 344

La dépréciation sur stocks concerne le stock de matériel d'occasion et le matériel obsolète.

5.16 Etat des créances et des dettes

Au 31 décembre 2022, l'état des créances se décompose de la façon suivante :

En €	31-déc.-22				31-déc.-21
	Brut	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans	Brut
Clients et comptes rattachés	6 174 899	6 174 899	-	-	4 504 645
Avances et acomptes versés sur commandes	261 590	261 590	-	-	362 597
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-	156 368
Personnel	16 275	16 275	-	-	16 975
Organismes sociaux	325	325	-	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	855 994	855 994	-	-	1 523 973
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	642 907	642 907	-	-	546 028
Autres	80 663	80 663	-	-	250 199
Autres créances	1 596 164	1 596 164	-	-	2 493 543
Etat des créances	8 032 654	8 032 654	-	-	7 360 784

L'augmentation du poste clients est en lien avec la croissance de l'activité en 2022.

Le poste « Etat – Impôt sur les bénéfices » comprend aux créances au titre du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation 2021 et 2022 non encore encaissées. La société a obtenu le remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2020 en février 2022 pour un montant de 727 K€. La créance de Crédit d'Impôt Recherche 2021 a été cédée à BNP au mois d'Avril 2022 (702 K€ encaissés à ce titre).

Le poste « Autres » correspond à :

- 60 K€ de subventions à recevoir dans le cadre du projet CPS4EU ;
- un montant de 20 K€ au titre de la retenue de garantie BPI dans le cadre du contrat d'affacturage.

Au 31 décembre 2022, l'état des dettes se décompose de la façon suivante :

En €	31-déc.-22				31-déc.-21
	Brut	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans	Brut
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	165 644	165 644	-	-	225 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 572 457	2 572 457	-	-	2 081 643
Personnel	629 246	629 246	-	-	393 200
Organismes sociaux	504 305	504 305	-	-	755 472
Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	19 964	19 964	-	-	22 893
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	342 489	342 489	-	-	257 399
Autres impôts, taxes et assimilés	46 341	46 341	-	-	38 982
Dettes fiscales & sociales	1 542 346	1 542 346	-	-	1 467 947
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-	204 294
Autres dettes	186 048	186 048	-	-	140 015
Produits constatés d'avance	11 795	11 795	-	-	106 850
Dettes	4 478 290	4 478 290	-	-	4 226 333

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée à la croissance de l'activité. L'augmentation des dettes fiscales et sociales est principalement liée à la TVA.

5.17 Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et les charges à payer se ventilent de la façon suivante :

Montant produits et avoirs à recevoir	31-déc.-22	31-déc.-21
Créances clients et comptes rattachés	1 088 371	187 164
Autres créances	325	156 368
Total	1 088 696	343 531

Les produits à recevoir au titre des créances clients concernent des livraisons de matériel non facturées à la clôture de l'exercice. Les produits à recevoir au titre des autres créances concernent principalement des avoirs à recevoir de la part des fournisseurs.

Charges à payer et avoirs à établir	31-déc.-22	31-déc.-21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 072	4 802
Emprunts et dettes financières divers	15 949	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	613 504	409 608
Dettes fiscales et sociales	684 261	579 977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	204 294
Autres dettes	72 519	28 982
Total	1 460 305	1 227 662

5.18 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31-déc.-22	31-déc.-21
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	2 734 248	1 372 464
Comptes à terme	600 000	-
Trésorerie & équivalent de trésorerie bruts	3 334 248	1 372 464
Dépréciations	-	-
Trésorerie & équivalent de trésorerie - Actif	3 334 248	1 372 464
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie - Passif	-	-
Trésorerie nette	3 334 248	1 372 464

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.19 Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance concernent uniquement des produits et charges d'exploitation.

5.20 Capital social

Capital social actuel

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 570 425,80 € composé de 5 704 258 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale.

L'évolution du nombre d'actions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions		Augmentation de capital		Valeur nominale par action	Capital social après opération
		Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou de conversion		
31-déc.-21	Solde à la clôture		5 018 641	501 864,10 €	6 419 218,29 €	0,10 €	501 864,10 €
16-janv.-22	Acquisition définitive d'actions gratuites	22 500	5 041 141	2 250,00 €	-2 250,00 €	0,10 €	504 114,10 €
1-avr.-22	Acquisition définitive d'actions gratuites	4 500	5 045 641	450,00 €	-450,00 €	0,10 €	504 564,10 €
9-juin-22	Affectation du résultat 2021				-1 847 070,98 €		
20-juin-22	Augmentation de capital - levée de fonds	655 740	5 701 381	65 574,00 €	1 934 433,00 €	0,10 €	570 138,10 €
1-sept.-22	Acquisition définitive d'actions gratuites	2 877	5 704 258	287,70 €	-287,70 €	0,10 €	570 425,80 €
31-déc.-22	Solde à la clôture		5 704 258	570 425,80 €	6 503 592,61 €	0,10 €	570 425,80 €

Le montant des frais imputés sur la prime d'émission s'élève à 1 871 470 euros. Le montant net total des primes d'émission et primes de conversion s'établit ainsi à 4 632 122 euros.

Capital social potentiel

La Société a procédé à l'attribution/émission de différents instruments financiers donnant accès au capital.

- BSPCE

	BSPCE 2012	BSPCE 2014-2	BSPCE 2016	BSPCE 2018	Total
Nombre de BSPCE en circulation au 31 décembre 2021	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Nombre total d'actions résultant de l'exercice de BSPCE (après la division du nominal par 10 décidée par l'assemblée générale du 15/01/2019)	27 990	15 000	170 000	117 240	330 230
Nombre de BSPCE émis en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE devenus caducs en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE exercés en 2021	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE en circulation au 31 décembre 2022	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023

Il n'a été procédé à aucune nouvelle attribution de bons de souscription d'actions (BSA) au cours de l'exercice 2022.

- Attributions gratuites d'actions (AGA)

	AGA 2019	AGA 2020	AGA 2021	AGA 2022	Total
Nombre d'AGA émises en circulation au 31 décembre 2021	57 501	16 000	2 877	-	76 378
Nombre d'AGA émises en 2022	-	-	-	30 231	30 231
Nombre d'AGA devenues caduques en 2022	-	-	-	-	-
Nombre d'AGA acquises en 2022	22 500	4 500	2 877	-	29 877
Nombre d'AGA émises en circulation au 31 décembre 2022	35 001	11 500	-	30 231	76 732

Au cours de l'exercice 2022, 29 877 actions gratuites ont été acquises et 30 231 actions gratuites ont été attribuées (cf. note 4.1. Evénements significatifs de l'exercice) portant ainsi le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition à 76 732 au 31 décembre 2022. La conversion des AGA acquises au cours de l'exercice a représenté une augmentation de capital de 2 987,70 euros.

5.21 Avances conditionnées

Le solde au 31 décembre 2022 s'élève à 222 K€ et correspond à l'avance remboursable CPS4EU.

5.22 Etat des provisions - Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2022, les provisions se détaillent comme suit :

En €	1-janv.-22	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Dont utilisées	31-déc.-22
Provision pour perte de change	2 979	9 349	(2 979)	(2 979)	9 349
Provision pour litige	266 543	-	(266 543)	(45 570)	-
Provision pour garantie	74 380	35 848	(55 561)	(55 561)	54 667
Total provisions	343 902	45 197	(325 083)	(104 110)	64 016
Sur stocks	50 836	20 598	(50 836)	(50 836)	20 598
Sur comptes clients	82 780	9 240	(50 597)	-	41 424
Total dépréciations	133 616	29 838	(101 433)	(50 836)	62 022
Total général	477 519	75 036	(426 516)	(154 946)	126 038

La provision pour litige concernait en 2021 :

- les litiges prud'homaux dans lesquels la société est engagée. La provision a été évaluée selon les risques estimés par la Direction de la société,
- un litige commercial avec l'un des fournisseurs de la société en lien avec une livraison de produits défectueux.

Ces litiges ont été résolus au cours de l'exercice.

La provision pour garantie est dotée pour couvrir les dépenses de réparations futures sur le matériel retourné par les clients. L'augmentation de la provision est notamment liée à l'évolution des conditions de garantie.

5.23 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur l'exercice :

En €	Solde au 01/01/2022	Souscription /Augmentation	Remboursement /Conversion	Solde au 31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	-	4 000 000	-	4 000 000
Emprunts bancaires	5 045 116	-	(727 417)	4 317 699
<i>dont emprunt BP 750k€</i>	563 559	-	(123 366)	440 193
<i>dont emprunt BPI</i>	450 000	-	(75 000)	375 000
<i>dont emprunt BPI - Innovation</i>	1 500 000	-	(75 000)	1 425 000
<i>dont Emprunt Région Normandie</i>	150 000	-	(68 750)	81 250
<i>dont emprunt BNP 750k€</i>	381 557	-	(189 110)	192 447
<i>dont PGE BPI</i>	1 000 000	-	(62 500)	937 500
<i>dont PGE BNP</i>	500 000	-	(71 986)	428 014
<i>dont PGE Banque Pop.</i>	500 000	-	(61 705)	438 295
Avance conditionnée	151 946	70 054	-	222 000
Concours COFACE	288 000	-	-	288 000
Intérêts courus non échus	4 802	90 021	(4 802)	90 021
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	5 489 864	4 160 075	(732 219)	8 917 719

En €	Solde au 31 décembre 2022	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 000 000	-	4 000 000	-
Emprunts bancaires	4 317 699	1 390 703	2 926 996	-
<i>dont emprunt BP 750k€</i>	440 193	125 030	315 163	-
<i>dont emprunt BPI</i>	375 000	125 000	250 000	-
<i>dont emprunt BPI - Innovation</i>	1 425 000	375 000	1 050 000	-
<i>dont Emprunt Région Normandie</i>	81 250	75 000	6 250	-
<i>dont emprunt BNP 750k€</i>	192 447	192 447	-	-
<i>dont PGE BPI</i>	937 500	250 000	687 500	-
<i>dont PGE BNP</i>	428 014	124 139	303 874	-
<i>dont PGE BP</i>	438 295	124 087	314 208	-
Avance conditionnée	222 000	14 250	207 750	-
Concours COFACE	288 000	93 000	170 625	24 375
Intérêts courus non échus	90 021	90 021	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	8 917 719	1 587 973	7 305 371	24 375

Emprunts obligataires

L'assemblée générale du 9 juin 2022 a approuvé l'émission de cet emprunt obligataire convertible d'un montant total de 4,0M€ souscrit par Inveready.

Les principales caractéristiques de ce projet d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA 2022 ») sont les suivantes :

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	4,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	5 ans à compter de la date d'émission des OCA 2022
Taux d'intérêt	Intérêts servis : Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 3,50% Intérêts capitalisés : 3,49% Plafond des intérêts : 7,75%
Prix de conversion	4,25 €

Emprunts auprès des établissements de crédit

La Société a souscrit auprès de la Banque Populaire un emprunt de 750 000 euros en novembre 2019 au taux de 1,34% l'an, amortissable sur 72 mois.

La BPI a accordé un prêt de 500 000 euros à la société en date du 26 septembre 2018 sur une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025, au taux de 1,67% l'an. La société bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

La région Normandie a octroyé en 2018 un prêt à taux zéro pour un montant initial de 300 000 euros remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an, avec la première échéance en juillet 2019.

Le prêt innovation de la BPI pour 1 500 000 euros a été octroyé le 4 décembre 2019 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au taux de 2,77% l'an. La société bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

La Société a conclu avec la BNP en décembre 2019 un contrat de crédit de 750 000 euros, en complément du financement octroyé par la Banque Populaire pour le même montant. Cet emprunt est amortissable par échéances constantes sur une durée de 48 mois au taux fixe de 1,75% l'an.

En 2020, Arcure a obtenu du pool de ses partenaires bancaires (BPI, Banque Populaire et BNP Paribas) un prêt de 2M€. Pour ce prêt, garanti à hauteur de 90% par l'État français, Arcure a eu la possibilité de choisir un remboursement en 4 ans, à l'issue de deux différés successifs d'un an. Ainsi, le remboursement démarrera à compter de 2022. Les taux applicables sont de 0,75% l'an auprès de la BNP, 0,73% l'an auprès de la Banque Populaire et 2,25% l'an auprès de la BPI.

Emprunts et dettes financières diverses

Les autres emprunts et dettes assimilées sont constitués du solde du montant versé par la BPI au titre du contrat d'assurance prospection commerciale à l'export (Coface) sur la base des dépenses de prospection export engagées à cette date. Ce contrat est destiné à financer, pour partie, les dépenses de prospection commerciale à l'export.

L'intégralité de ces emprunts est contractée en euros.

Il n'existe pas de contrat de couverture sur ces emprunts.

Aucun covenant financier n'est attaché à la dette financière au 31 décembre 2022.

Le contrat obligataire prévoit, à compter du second semestre 2023, le respect des ratios suivants :

- Dette Financière Nette / EBITDA < 5
- EBITDA / Financial Interests > 4,5.

Ces ratios seront évolutifs dans le temps.

5.24 Engagements hors-bilan

Engagement de retraite :

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaire, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 3,74% en 2022 et 0,90% en 2021 ;
- Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans ;
- Table de mortalité 2016 INSEE (MAJ 2018 CSO).

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à 89 736 euros au 31 décembre 2022 (137 138 euros au 31 décembre 2021).

Engagements de location

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

Objet	Date de signature du bail	Date de fin du bail	Loyer annuel HT et HC	Engagements futurs au 31/12/2022
Bail siège Pantin	03/06/2016	03/06/2026	53 917	184 648
Bail locaux Pantin - extension locaux	01/02/2019	31/12/2023	38 773	38 773

5.25 Entreprises liées

La Société a enregistré les flux suivants avec sa filiale Blaxtair Inc. :

- Chiffre d'affaires – Ventes de produits : 2 572 935 € ;
- Prestations de services : 149 561 € ;
- Intérêts sur créances : 7 934 €.

Les positions bilanciellles de la Société vis-à-vis de Blaxtair Inc. se décomposent comme suit :

- Titres de participation : 89 676 € ;
- Créances rattachées aux titres de participation (yc intérêts courus) : 392 530 € ;
- Créances commerciales : 3 613 200 € ;
- Dettes commerciales : 30 151 €.

5.26 Honoraires des commissaires aux comptes

	2022	2021
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	62 700	57 825
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	8 000	28 065
Total	70 700	85 890

5.27 Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à 0,03 euros au 31 décembre 2022 contre (0,37) euros au 31 décembre 2021.

En €	31-déc.-22	31-déc.-21
Résultat Net	171 471	(1 847 071)
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	5 393 017	5 005 079
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	7 052 396	5 423 334
Résultat de base par action	0,03	(0,37)
Résultat dilué par action	0,02	(0,37)

Le résultat dilué par action s'établit à 0,02 euros au 31 décembre 2022 contre (0,37) euros au 31 décembre 2021. Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi, le résultat dilué par action au 31 décembre 2021 est identique au résultat de base par action.

Annexe 4

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS**



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

ARCURE S.A.

14 rue Scandicci - 93500 Pantin

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GMBA ESSONNE SARL

Société de commissariat aux comptes
Siège social : 6 boulevard Dubreuil –
91400 ORSAY
SIREN 402685747 RCS greffe d'Evry



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

14 rue Scandicci - 93500 Pantin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société ARCURE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARCURE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "1. Information préliminaire" de l'annexe des comptes consolidés concernant l'établissement volontaire de ses comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes "b) Immobilisations incorporelles" incluse dans la quatrième section de la note "3. Principes comptables et méthodes d'évaluation" et la première section "Immobilisations corporelles" de la note "5.1 Immobilisations incorporelles" de l'annexe précisent que la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nos travaux ont consisté à examiner les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 avril 2023

KPMG SA

Orsay, le 13 avril 2023

GMBA ESSONNE

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Quentin HENAUX
(+33928424039)
Date : 13/04/2023 11:13:16
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 054032

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Raymond DORGE
(+33670763523)
Date : 13/04/2023 11:36:19
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 507271

Quentin HENAUX

Associé

Raymond DORGE

Associé

Annexe 5

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS**



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ARCURE S.A.

14 rue Scandicci - 93500 Pantin

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GMBA ESSONNE SARL

Société de commissariat aux comptes
Siège social : 6 boulevard Dubreuil –
91400 ORSAY
SIREN 402685747 RCS greffe d'Evry



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

14 rue Scandicci - 93500 Pantin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société ARCURE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARCURE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note "3.1.1 Immobilisations incorporelles" de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes "3.1.1 Immobilisations incorporelles" et "5.13 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles" de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 13 avril 2023

KPMG SA

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Quentin HENAUX
(+33628424039)
Date : 13/04/2023 11:13:29
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 054032

Quentin HENAUX
Associé

Orsay, le 13 avril 2023

GMBA ESSONNE

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Raymond DORGE
(+33670783523)
Date : 13/04/2023 11:36:28
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 507271

Raymond DORGE
Associé

Annexe 6

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL

6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ARCURE S.A.

14 Rue Scandicci - 93500 PANTIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GMBA ESSONNE SARL

Société de commissariat aux comptes
Siège social : 6 boulevard Dubreuil –
91400 ORSAY
SIREN 402685747 RCS greffe d'Evry



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GMBA ESSONNE SARL
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

ARCURE S.A.

14 Rue Scandicci - 93500 PANTIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société ARCURE S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I- Location des bureaux

Société concernée :

SCI Assor, détenue par les membres du Directoire :

- Franck GAYRAUD
- Patrick MANSUY

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 11 juillet 2016 a validé la signature du bail, avec prise d'effet le 3 juin 2016.

Modalités

Le bail a une durée de 10 ans, avec résiliation possible à l'expiration de chaque période triennale.

Montants

Le montant du loyer s'est élevé à 54.152 euros, et est comptabilisé en charges.

Le montant des charges s'est élevé à 38.668 euros, et est comptabilisé en charges.

Le montant du dépôt et cautionnement du bureau s'élève à 39.489 euros et est comptabilisé en immobilisation financière.

Intérêts pour la société

La société s'était réorganisée en 2016, lui permettant une économie de plus de 50 % sur les charges d'hébergement (production à Grossœuvre et activités bureau à Pantin), les locaux de Pantin ont été achetés par les membres du Directoire, et sont devenus le siège social de la société.

ARCURE S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

II- Accord Contrat de collaboration pour des prestations de recherche et développement

Société concernée :

Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives List (CEA)

Nature et objet

Un accord de collaboration a été signé avec le CEA pour la mise en place d'un laboratoire commun de recherche et développement conclu en date du 8 juillet 2010, et qui a fait l'objet de plusieurs avenants.

Modalités

Un comité de pilotage composé de collaborateurs du CEA et collaborateurs d'Arcure S.A. doivent définir une fiche d'action définissant le programme de travail, le contenu technique, le régime de propriété intellectuelle des résultats issus de chaque tâche, et d'une proposition financière.

Montants

Le montant des prestations s'est élevé à 123.600 euros, et est comptabilisé en charges.

III- Accord de licence

Société concernée :

Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives List (CEA)

Nature et objet

Un accord de licence exclusive a été signé avec le CEA dans le cadre d'un transfert de technologie.

Modalités

L'utilisation de cette licence est rémunérée par le biais d'une redevance au CEA, fondée sur une partie du chiffre d'affaires des systèmes et services embarquant ou utilisant les éléments licenciés.

ARCURE S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022



Montants

Le montant de la redevance s'est élevé à 144.704 euros, et est comptabilisé en charges.

Paris La Défense, le 13 avril 2023
KPMG SA

Orsay, le 13 avril 2023
GMBA ESSONNE

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Quentin HENAUX
(+33628424039)
Date : 13/04/2023 11:13:03
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 054032

Signé numériquement par CONNECTIVE
NV - Connective eSignatures pour le
compte de Raymond DORGE
(+33670763523)
Date : 13/04/2023 11:36:10
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 507271

Quentin HENAUX

Raymond DORGE

Associé

Associé

ARCURE S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022